

## LES CACHOTS DES DUVALIER

# MARC ROMULUS Ex-prisonnier politique TÉMOIGNE

Cette brochure est distribuée par le COMITE QUEBEQUOIS POUR LA LI-BERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES HAITIENS (C.Q.L.P.P.H.).

Pour toute information s'adresser à:

C.Q.L.P.P.H. C.P. 652, Succ. Outremont Montréal, Qué. H2V 4N6



© Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec Montréal, janvier 1978 ler semestre 1978

## TABLE DES MATIERES

Préface
Remerciements
1. Causes et conditions d'arrestations
2. Le "Djak"
3. Conditions de détention
4. Le mythe de la libéralisation
5. Fort-la-Mort: un charnier
6. Libérer tous les prisonniers politiques
7. Message à nos compatriotes
Annexes A: Lettres à l'O.E.A
Annexes B: Lettres de l'O.E.A

### PREFACE

Les Québécois sont tenus dans l'ignorance. De rares journalistes canadiens et québécois ont levé, de temps à autre, un petit coin du rideau de paille que la grande presse et les gouvernements de notre "démocratie libre" se complaisent à rabattre sur l'horreur. Ici, dans ce petit livre, on lira l'horreur. Toutes les phrases du texte de Marc Romulus entrent en lutte contre elle, arrachent le rideau.

Il s'agit d'une horreur érigée en système. Elle s'appelle le Système Duvaller. Sa victime est tout un peuple. Depuis plus de vingt ans, le Système Duvaller garde six millions d'Haîtiens dans une île-prison. Des dizaines et des dizaines de milliers de gens sont morts de famine. Des dizaines de milliers d'autres ont été purement et simplement liquidés, abattus chez eux ou dans la rue, ou tués dans les prisons, sans procès, bien entendu. Des centaines d'autres milliers ont dû quitter l'île. Ils sont parmi nous; ils restent parmi nous aussi longtemps que les gouvernements dits "d'accueil", qui ne leur délivrent souvent aucun visa de séjour, ne les expulsent pas en Hal ti où ils sont aussitôt arrêtés par la police, emprisonnés ou liquidés. Au nombre de ces immigrants, beaucoup ont vécu les supplices. Nous les connaissons bien. Ce sont nos camarades de travail. Mais nous n'écoutons pas toujours ce qu'ils ont à nous dire.

Marc Romulus est l'un d'eux. Torturé, affamé, emprisonné depuis 1974, il aurait été abattu comme tout un groupe de ses compagnons de prison fusillés en août 1974. Mais sa capacité de résistance et le mouvement de solidarité qui s'était noué autour de son symbole ont forcé le gouvernement de Jean-Claude Duvalier à le libérer, le 21 septembre 77, avec 104 autres prisonniers. Onze libérés ont aussitôt été expulsés. Quatre d'entre eux ont reçu l'autorisation de venir au Canada; parmi eux, Marc Romulus. Plusieurs autres attendent encore, sous la surveillance des autorités de la Jamaique, que les gouvernements du Canada, des États-Unis ou de France acceptent de les accueillir. Les mobilisations d'opinion aux Etats-Unis, en France ou en d'autres pays échappent à notre contrôle. Mais nous pouvons agir sur les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Les dirigeants canadiens et québécois aiment discourir sur la défense des droits de l'homme dans le monde. Il leur est simplement demandé, ici, de passer aux actes. Ils y seront obligés si les citoyens, bien informés des mécanismes et des objectifs de l'horreur duvaliériste, participent à une vaste campagne pour la libération des hommes libres d'Haîti.

La publication du témoignage de Marc Romulus fait partie de cette campagne d'information et de mobilisation. On est trappé, à la lecture de ces pages, de l'ampleur systématique de la politique d'oppression menée depuis 20 ans par les Duvalier et leurs hommes. Le "cas haītien" a servi de modèle au "cas brésilien", au "cas chilien", au "cas uruguayen", au "cas argentin". Il rassemble depuis longtemps les professionnels infernationaux du massacre politique; de l'ancien commandant nazi, premier organisateur des Tontons-Macoutes, aux spécialistes inter-américains de l'imposition du silence par bérets-verts interposés.

Fondée sur le maintien des privilèges et la protection des intérêts américains, canadiens, français et allemands dominants, cette politique peut se traduire dans une formule terriblement simple. Si quelqu'un futte pour la liberté de son pays haîtien, il faut le neutraliser. Si quelqu'un connaît celui-là, il faut l'emprisonner. Et si quelqu'un connaît quelqu'un qui connaît celui-là, il faut l'abattre comme un chien. Dans cette formule, la notion de "délit politique" n'a plus aucun sens: quelqu'un est coupable, puisqu'il est innocent.

Mais l'implacable exécution de cette loi macoute du silence montre aujourd'hui clairement ce qui est à la fois son motif et sa conséquence: c'est tout un peuple, à la fin, qui lutte pour sa liberté et pour son indépendance.

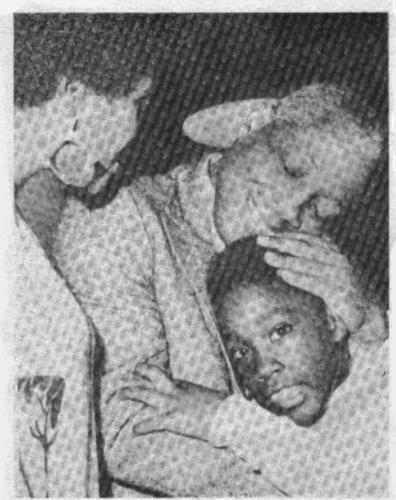
> Michel van Schendel Comité québécois pour la libération des prisonniers politiques haitiens

#### REMERCIEMENTS

Le 21 septembre 1977, après trois ans et quatre mois de lutte quotidienne contre la torture morale et physique de l'enfer des Duvalier, je recouvrais la liberté avec 104 autres compatriotes. Le duvaliérisme, qui a ressuscité les méthodes de torture les plus sombres de l'ère esclavagiste et des camps de concentration nazis, avait mis tout en oeuvre pour nous dépersonnaliser, nous réduire à l'état de bête et nous vouer à une mort certaine dans les conditions les plus horribles. Beaucoup sont tombés. Ils ont cependant lutté avec la dernière détermination, essayant chaque jour de reculer l'échéance de la mort.

Certains, tels que nous, ont pu résister et échapper à cet enfer. On se demande souvent comment. Je vous apporte ici le témoignage d'une expérience amère, vécue au jour le jour, dans notre chair et notre conscience. Des gens se demanderont où est la vérité dans tout cela? Il y a des choses qui défient l'imagination des peuples imprégnés de justice et des droits de l'homme et du citoyen. Je ne les blâme pas, au contraire, mais qu'ils se rendent compte une fois pour toutes quelle barbarie leur gouvernement cautionne et encourage par une aide militaire ou économique, dont l'utilisation criminelle n'est un secret pour personne.

Cependant, si nous sommes aujourd'hui en liberté dans la joie et le bonheur au milieu des nôtres, c'est d'abord une victoire des forces de progrès, des lutteurs infatigables des droits de l'homme et du citoyen à travers le monde. Nous n'avions jamais perdu espoir et cet espoir était bien fondé; on ne nous avait pas oubliés. Des protestations ont surgi de partout. Loin de perdre des amis, nous en avons gagné de nouveaux, aussi sincères et dévoués. C'est à tous ceux-là qui ont secondé les efforts de ma coura-



Marc Romulus à son arrivée à Montréal

geuse femme de mon incomparable mère et de tous mes parents, que je dis merci aujourd'hui. Je nomme entre autres:

Amnistie internationale

L'équipe de CFCF canal 12, avec Bob Benedetti et Paul Laughlin

National Council of Churches of Christ, avec l'infatigable Miss Sue Sullivan

Le Comité québécois pour la libération des prisonniers politiques haitiens

La Fédération démocratique internationale des fem-

L'Université ouvrière du Mexique

L'Union des femmes mexicaines

Les diverses organisations de femmes panaméennes

L'organisation des femmes noires du Canada

La Ligue des femmes du Québec

Le Comité de la condition féminine de la CEQ

La Fédération internationale des Droits de l'Homme

La Ligue internationale des Droits de l'Homme

L'Association internationale des juristes démocrates et naturellement les organisations démocratiques haïtiennes qui ont déclenché la campagne pour la libération des prisonniers politiques, mes compatriotes et les citoyens de tous les pays qui ont contribué à la libération des prisonniers politiques en Haïti.

C'est à vous encore que je demande de poursuivre la lutte avec nous pour libérer ceux qui sont encore dans les centres de la mort lente des Duvalier, tels Rochambeau Nestor, Luc Déseimours, Ernst Benoit, Anous Pierre. Cérès Daccueil..., et détruire ce système oppressif et répressif, pour une Haïti libre et souveraine.

Fraternellement.

MARC ROMULUS

#### 1. CAUSES ET CONDITIONS D'ARRESTATION

Depuis les années 1957-58, la République d'Haïti, notre pays, vit sous l'égide de l'arbitraire. Arrivé au pouvoir grâce à des élections frauduleuses organisées par le colonel Kébreau qui était à sa solde. François Dovatier posa comme premier acte officiel de suspendre toutes les garanties constitutionnelles et les droits de la personne et du citoyen haïtien. Les institutions furent mises en veilleuse. Les macoutes remplaçaient les tribunaux et la police. Le droit d'association fut supprimé. Ce fut un couvre-fee permanent. Deux personnes n'avaient pas le droit de s'entretenir dans la rue. Les fiers-à-bras du gouvernement, portant des cagoules, faisaient disparaître les citovens au cours de la nuit. Les cadavres jonchaient pariois les rues de la capitale et des provinces. Dans les campagnes, loin des villes, c'étaient des tueries perpétueiles. Le romancier Graham Greene a stigmatisé cette situation dans son roman "Les Comédiens" et, quoique bien en-dessous de la réalité, sa description est déjà assez horrimente.

En 1971, toujours en violation flagrante des droits et prérogatives du peuple haitien, le dictateur sanguinaire place sen fils de 18 ans à la direction du pays avec le titre de président à vie. Ce dernier. Jean-Claude Duvalier, règne déjà depuis 6 ans. Certains prétendent que sous sa direction cette situation s'est amélierée, que J.C. Duvalier pratique une politique de détente, on parle même de libéralisation et de démocratisation. Je nomme le Département d'Etat américain et certains journalistes étrangers dent "la motivation est connue".

Que se passe-t-il en Halti, après 20 ans de pouvoir des Duvalier? Pourquoi et comment les citoyens haitiens vontils en prisen ou à la mort? Sorti des geôles de Duvaller. le 21 septembre 1977, avec 104 autres compatriotes, je vous apporte ici mon témoignage personnel.

#### CAUSES D'ARRESTATION

Sous l'épithète de prisonniers politiques, on rencontre dans les prisons de Duvalier non seulement ceux qui ont pris position contre la politique du gouvernement, mais également des sans-travail qui se plaignent de la misère ou qui lancent un simple propos jugé subversif par un agent de Duvalier. Sylvestre Jilmiste, 24 ans, apprenti cordonnier en chômage, tenaillé par la faim, lance un juron à l'endroit de la famille Duvalier. Dénoncé par des macoutes, il est torturé au Palais National et transféré par la suite à Fort-Dimanche où il meurt en octobre 1976, dans la cellule no 1. Ambroise Desravines, 62 ans, coiffeur originaire de Cap-Haïtien, est arrêté pour avoir dit, en présence d'un pasteur protestant espion de Duvalier, que Henri Siclait, ex-directeur de la Régie du tabac, était candidat à la présidence. Torturé par le colonel Albert Pierre. Desravines meurt à Fort-Dimanche 8 mois plus tard, en septembre 1976.

Des paysans expropriés par les Tontons Macoutes ou les militaires des Duvalier fuient la famine dans les campagnes; ils gagnent les mers sur des bateaux de fortune. Certains sont tués sur place, d'autres sont appréhendés soit par les agents du gouvernement, soit par les forces policières étrangères qui les renvoient en Haîti où ils vont tout droit en prison. Sergo Donatien, jeune paysan des faubourgs de Gonaives fuyant la misère et la répression, est arrêté au moment où il tentait de s'embarquer sur un bateau de fortune. Détenu à Fort-Dimanche, il meurt en mars 1977.

On est arrêté aussi par suite de conflits de caractère quelconques avec un ami d'un membre du gouvernement ou l'ami d'un ami, car tous ceux qui sont liés de près ou de loin au gouvernement de Duvalier peuvent se faire justice en envoyant leurs ennemis à la prison de Fort-Dimanche sous l'épithète de prisonnier politique. Un citoyen est mort à Fort-Dimanche parce qu'il avait tué le chien d'un voisin, frère d'un macoute. Si la femme est jolie et la fille

attrayante, le père ou le mari qui refuse de faire des concessions peut devenir prisonnier politique. Par simple suspicion, d'autres compatriotes revenant de l'étranger sont arrêtés à l'aéroport de Port-au-Prince, sous les regards horrifiés des parents et amis. Les passants détournent les regards pour ne pas subir le même sort. Pour une personne accusée, les agents du gouvernement peuvent faire des dizaines de victimes, suivant un vocable bien connu en Haïti "comme terminal". Cette expression empruntée aux jeux de hasard s'applique aux personnes qui sont arrêtées parce qu'un parent, un ami ou une simple connaissance est impliquée dans une affaire politique. Lafortune Cicéron, son frère Louis Cicéron et leur cousin sont détenus pendant 9 ans au Pénitencier National. Motif de leur arrestation: le frère de la maîtresse de Lafortune s'était évadé de Fort-Dimanche en mai 1968. Sémonvil Osias, avocat originaire de Cap-Haîtien, a été arrêté parce qu'il était l'ami de Max Dominique, gendre de Duvalier, tombé en disgrâce. Sémonvil Osias meurt à Fort-Dimanche en juin 1975, alors que Max Dominique se prélasse dans sa luxueuse villa aux Etats-Unis.

Nous placerons dans une catégorie à part les gens que, suivant une terminologie internationale, on pourrait appe-

ler "prisonniers d'opinion".

La majorité de la population en Haîti n'accepte pas passivement l'arbitraire de la dictature duvaliériste. La résistance prend plusieurs formes allant du simple mécontentement à la résistance armée. L'inexistence de moyens légaux de revendication et de protestation oblige d'aucuns à se taire, d'autres à oeuvrer dans la clandestinité la plus stricte. Certains émettent des opinions, osent se plaindre de l'absence de liberté, de démocratie, de droits revendicatifs, protestent contre les abus. Contre ceux-là, la répression duvaliériste est particulièrement sévère. Ces personnes sont stigmatisées de terroristes, sont arrêtées et vont pourrir en prison jusqu'à ce que mort s'ensuive, tels les ouvriers Knos et Antonio, l'avocat Hubert Legros, le cultivateur Clothaire Dornéval et tant d'autres. A la longue liste, on peut ajouter les onze prisonniers expulsés

le 21 septembre 1977.

Des compatriotes ont résisté les armes à la main, soit pour leurs biens que les agents du gouvernement voulaient s'approprier, soit pour protéger leur vie ou pour essayer de débarrasser le pays du clan des Duvalier. Arrêtés par la police des Duvalier, ceux-là n'ont droit à aucun jugement; ils sont exécutés sur place ou à Fort-Dimanche. Guy Lomini, tué sans sommation à la Place Sainte-Anne par Gaspard Chounoune, S.D. Casernes Dessalines. Joel Liautaud, Jacques Jeannot, Thomas Charles, Michel Corvington, fusillés par Breton Claude comme cadeau d'anniversaire à Duvalier le 14 avril 1969.

#### LES RESPONSABLES DE LA REPRESSION

Les responsables de la répression en Halti sont: a) le corps des Léopards dirigé par le major Acédius St-Louis; b) la garde présidentielle (Section S.D.) dirigée par Luc Désir: c) la section S.D. (Service Détective) des Casernes Dessalines, dirigée par les colonels Valmé et Pierre et

par les majors Orcel et Cabrolle.

Ces trois corps entretiennent une multitude d'agents tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. A l'extérieur, la majorité oeuvre aux Etats-Unis d'Amérique, à Montréal et quelques-uns en Europe. Certains, plus précisément aux Etats-Unis d'Amérique, sont armés de revolvers et n'hésitent pas à menacer des compatriotes dans l'émigration. Cependant, leur principale tâche consiste à désigner aux responsables de la répression en Haïti des compatriotes jugés indésirables qui reviennent dans le pays après un séjour à l'étranger.

Emettre une réflexion, participer à une manifestation publique, fréquenter des personnes considérées comme ennemies du gouvernement dans l'exil, autant de causes qui peuvent justifier l'arrestation d'un citoyen haîtien à l'aéro-

port de Port-au-Prince.

#### CONDITIONS D'ARRESTATION

Les citoyens sont arrêtés chez eux, à l'église, dans les rues, à l'école, dans les salles d'examens, partout. Une seule constante domine: l'arbitraire. Les chefs de la répression et leurs lieutenants ont tous les pouvoirs; comme le disait si bien un des responsables de la S.D. des Casernes Dessalines: "Ici nous sommes accusateurs, juges, chambre de commerce, officiers d'état civil etc."

Un étudiant haîtien, Franck Lavaud Jr, dont les parents sont des exilés, en transit en Haîti vers le Mexique, est arrêté à l'aéroport de Port-au-Prince, le 10 décembre 1972. Après deux ans d'incarcération sans interrogatoire ni jugement, Franck Lavaud répond innocemment au colonel Pierre qui lui demande lequel des trois corps avait procédé à son arrestation: "Mon colonel, je ne suis pas un détenu. Mon cas dépend de l'immigration". Le jeune homme ne savait pas que l'immigration était un service lié directement à la S.D. des Casernes Dessalines.

Les agents de Duvalier peuvent procéder à l'arrestation de n'importe quel citoyen sans le renseigner sur les motifs de son arrestation, sans formalité aucune. Ils n'éprouvent même pas le besoin de présenter une carte d'identification à la victime. A la pointe des mitraillettes, le citoyen est maîtrisé, ligoté, jeté dans une voiture qui disparaît toujours sous le regard horrifié des passants devant l'impressionnant armement des agents. Tel a été le cas de Riché Andrisse (l'un des prisonniers libérés le 21 septembre 1977), arrêté à l'aéroport de Port-au-Prince, au moment de son départ pour l'étranger, en 1975.

Par un après-midi d'octobre 1975, les agents du Service Détective (S.D.) des Casernes Dessalines encerclent la station de Radio Métropole. Les passant vident les rues. Les policiers mitraillettes au poing, forcent les portes de la radio. On arrête le citoyen Ezéchiel Abélard, et avec lui tous ses amis de la radio. Dix mois plus tard, Ezéchiel Abélard meurt à Fort-Dimanche. De quoi était-il

coupable? personne ne le saura.

En Haïti, toute arrestation s'identifie à une disparition. Les démarches des parents et amis pour obtenir des informations sur les motifs d'arrestation et les lieux de détention restent toujours vaines.

En avril 1974, Oveny Paul est arrêté sur la route de Delmas, à Port-au-Prince. Réponse de la police aux démarches de ses parents: "personne inconnue". Ses parents sont sans nouvelle de lui jusqu'à présent. Je l'ai rencontré à Fort-Dimanche où il a été exécuté le 7 août 1974. René Franex, arrêté près de la maison de Oveny Paul, à la cité St-Martin, à Port-au-Prince: pas de nouvelle de lui. Je l'ai vu à Fort-Dimanche: exécuté le 7 août 1974. Marie-Thérèse Féval ne rentre pas chez elle un soir du mois de novembre 1975: exécutée à Fort-Dimanche en mars 1976. Clarel Tervil, Reynold Timoléon, Ronald Duchemin... j'en passe, ont eu le même sort.

Dans les rues haîtiennes, le citoyen ne jouit d'aucune garantie, car les agents de Duvalier, sûrs de l'impunité, agissent en violation de toutes les lois et de la constitution haîtienne.

Le citoyen n'est pas mieux protégé dans sa maison. La police de Duvalier peut entrer dans toutes les maisons. piller et saccager tout sans qu'elle ait à se justifier aux yeux des propriétaires et de la loi. Dans mon cas personnel, le 19 mai 1974, un dimanche, après une dure semaine de travail, j'allais me reposer au bord de la mer quand, à Port-au-Prince, à l'angle des rues Nazon et John Brown. un policier me fait stationner ma voiture et m'ordonne de le suivre jusqu'au bureau de la circulation. Là, le colonel Albert Pierre (S.D. des Casernes Dessalines) arrive, me fait ligoter, gifler et jeter dans la valise d'une Toyota. Ligoté, privé d'air dans la valise d'une voiture: c'est le mode de transport habituel du prisonnier et c'est une forme de torture à laquelle plusieurs ont succombé. On me transporte ainsi aux Casernes Dessalines sur une distance de plus de trois kilomètres par les rues cahoteuses de Port-au-Prince. J'y arrive vingt minutes plus tard avec la tête bosselée, les bras écorchés par le cric et autres ferrailles qui se trouvaient dans la valise de l'auto.

Une heure après, sur l'ordre du colonel, les membres du service vont perquisitionner chez moi, avec la mention spéciale du colonel: "Surtout ne dites rien qui puisse faire croire à ses parents qu'il est entre nos mains". Ma mère, âgée de 74 ans, rentrait de la messe dominicale: mon pere, vieux et presque aveugle, était à la maison. Ils sont bousculés, injuriés; ma nièce est gardée à vue, elle a failli être arrêtée à la place de ma femme, qui heureusement est à Montréal. Ils sont enfermés dans une chambre sous la menace d'une mitraillette, tandis que les hommes de la S.D. pillent et saccagent tout dans la maison. Ils emportent: appareils de radio, de photo, ventilateurs, livres, titres de propriété. Tous les objets de valeur disparaissent en un clin d'oeil. Environ quatre heures plus tard, ils reviennent aux Casernes. Un officier me dit dans un éclat de rire: "Votre père, il est vieux jeu, il m'a demandé si j'avais un mandat de perquisition, il pense que nous, on s'embarrasse de ces choses-là."

A toutes les démarches de mes parents, la police répond qu'on ne sait rien de moi. Le colonel Valmé menace ma mère de l'envoyer en prison si elle continue à poser des questions. Même les organismes internationaux n'arrivent pas à percer le secret qui entoure les arrestations et les lieux de détention des prisonniers politiques en Haïti. A la lettre de la Commission des Droits de l'Homme de l'OEA adressée au gouvernement haïtien suite aux démarches de Amnistie internationale, le gouvernement haïtien répond que Marc Romulus est une personne inconnue: "...Je vous le répète encore une fois, je tiens à vous mettre en garde contre les dénonciations qui n'ont aucun fondement et concernent des personnes inconnues en Haïti."(1)

Cela se passait en janvier 1976.

<sup>1</sup> Note du gouvernement haîtien à l'OEA, en date du 29 janvier 1976.

La même manoeuvre est rééditée quelques jours plus tard. Mais de façon plus grossière. Le 10 février 1976, un représentant de la Croix-Rouge internationale, M. Raymond Bernard, de nationalité française, effectue une visite des prisons en Haïti. Sa visite se limite au Pénitencier National. Ignore-t-il l'existence du Fort-Dimanche? Lui en refuse-t-on l'accès? Je n'en sais rien. Au Pénitencier, les autorités haîtiennes présentent six prisonniers à M. Bernard comme les seuls prisonniers politiques en Haîti. La section politique de la prison est effectivement déserte. M. Bernard était victime d'une vulgaire supercherie. Tôt le matin, on a vidé les cellules, les 170 prisonniers dont je faisais partie sont cachés à la section des prisonniers de droit commun. Avec les 169 autres, j'étais une fois de plus "personne inconnue". Je n'ai pas besoin de vous dire que j'existe bel et bien.

Si "le jour est né de cette longue nuit d'inconnu", c'est grâce aux pressions des personnes éprises de justice et de respect des droits de l'homme et du citoyen. Voilà ce qui

me permet de signer aujourd'hui ce témoignage.

J'ai parlé dans mon pays de liberté, de démocratie, des droits de l'hommé et du citoyen. J'ai été emprisonné. Beaucoup d'autres ont parlé comme moi. C'est pourquoi ils ont été arrêtés dans les conditions que je viens de vous décrire.

Montréal, le 30 novembre 1977.

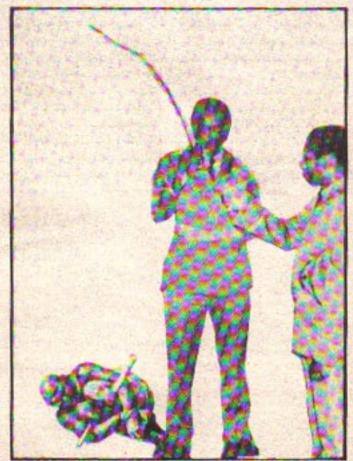
#### 2. LE "DJAK" OU LA TORTURE DU PIQUET



Le "djak" à l'époque coloniale

Actuellement, le centre de torture le plus important du gouvernement répressif de Duvalier se trouve aux Casernes Dessalines. L'équipe de tortionnaires invente chaque jour de nouvelles méthodes. Mais les bourreaux Albert Pierre et Jean Valmé ont un penchant particulier pour les méthodes de torture des colons esclavagistes. En cela ils se montrent de vrais disciples du maître: en fait, la "négritude" de François Duvalier se résume à cela. Entre autres méthodes de l'époque esclavagiste retrouvées par les tortionnaires des Casernes Dessalines, il y a le Djak.

Le prisonnier est ligoté en boule comme l'indique la photo ci-contre. Puis il est soulevé de terre par quatre bourreaux par les extrémités du bâton. Il est suspendu ensuite entre deux tables où on le fait balancer de l'avant à l'arrière, tandis que les quatre bourreaux font pleuvoir sur lui des coups de bâton. A une deuxième étape, on change le bâton contre des nerfs de boeuf. Alors le colonel Albert Pierre agit personnellement. Les coups cinglants visent la partie inférieure des testicules (plus sensible), après une demi-heure le fouet devient rouge, le sang gicle, le visage du colonel devient brillant à la vue du sang. Le plus souvent le prisonnier perd connaissance. Après, on le laisse tomber sur le parquet, il reprend ses sens sous la pluie des coups de bâton. Il est replacé dans la position que vous voyez sur la photo et c'est alors que commence l'interrogatoire. Sur un signal du colonel, la pluie



... réédité par les tertionnaires des Duvalier

des coups de bâton recommence. Quand le postérieur devient trop enflé d'un côté, on le retourne de l'autre côté ainsi de suite jusqu'à la fin de la séance qui dure parfois jusqu'à neuf heures de temps. Le prisonnier doit rester le jour comme la nuit sans dormir ni manger jusqu'à la prochaîne séance et ceci, durant tout le temps que dure son interrogatoire. Certains meurent après deux ou trois jours. Les autres sont jetés dans les cellules sans soins médicaux: la plaie s'infecte, la chair pourrie est rongée par les vers. Au bout d'un certain temps, un aide infirmier vient couper sans anesthésie la chair décomposée. On coupe la chair parfois jusqu'à l'os.

La plupart des prisonniers qui ont subi ce supplice en

sortent mutilés pour la vie.

#### CONDITIONS DE DETENTION LES PRISONS

Il existe en Haïti plusieurs prisons réservées à la détention des prisonniers politiques. On en trouve au Cap-Haïtien, à St-Marc, à Belladères, à Ouanaminthe, à La Gonave et surtout à Port-au-Prince. Les principales prisons politiques sont celles de Port-au-Prince: Le Pénitencier National, les Casernes Dessalines et la fameuse prison de Fort-Dimanche, dit Fort-la-Mort. Les conditions de détention au Pénitencier National, bien qu'elles constituent une violation flagrante des droits de l'homme, sont bien moins inhumaines que celles qui existent aux Casernes Dessalines et surtout à Fort-Dimanche. Le présent rapport s'attachera à décrire principalement les conditions de détention à Fort-Dimanche.

#### LES PRISONNIERS POLITIQUES

En Haïti, on considère comme prisonniers politiques non seulement les prisonniers d'opinion, c'est-à-dire ceux qui sont accusés d'activités subversives parce qu'ils manifestent leur désaccord avec la politique du gouvernement, mais également les sans-travail qui tentent de fuir la misère et qui, souvent, sont arrêtés par les forces policières ou déportés par les services d'immigration et de police étrangers. Ce dernier groupe est composé souvent d'hommes, de femmes et d'enfants qui arrivent en prison affamés et en guenilles; ils résistent difficilement aux conditions inhumaines de détention et succombent en moyenne après une première année de détention.

#### FORT-DIMANCHE

La prison de Fort-Dimanche est dissimulée derrière les Casernes de Fort-Dimanche, entre l'usine sucrière de la HASCO et une vaste étendue de broussailles au bord de la mer. Non loin de là, à environ 200 mètres, a été aménagé un champ de tir qui date de l'époque de l'occupation américaine (1915-1934).

La prison elle-même comprend dix cellules communautaires dont neuf sont réservées aux hommes et une aux femmes. L'accès à ces cellules est commandé par une porte centrale qui ouvre sur un couloir de 1 m 50 de large. Le couloir conduit à un mur et les cellules sont aménagées des deux côtés. L'air et la lumière ne pénètrent dans ce couloir que par la porte centrale.

#### LE TRANSFERT A FORT-DIMANCHE:

- Entreprise de dépersonnalisation
- Les geôliers

Le prisonnier politique n'arrive à Fort-Dimanche qu'après une détention plus ou moins prolongée aux Casernes Dessalines. C'est en effet aux Casernes que les forces de répression le conduisent d'abord après son arrestation pour l'interroger. Là, le prisonnier est toujours sauvagement torturé. Après cette étape, commence la détention à Fort-Dimanche.

Fort-Dimanche est un élément de tout un système de répression, et ce lieu de détention sert à dépersonnaliser le prisonnier politique, à le réduire à l'état de bête avant sa mort. Le prisonnier politique est conditionné à son arrivée à Fort-Dimanche. Il est déshabillé, examiné comme une bête de somme, non pas à des fins médicales, mais dans le but de l'humilier. Tête baissée, face au mur, le prisonnier est insulté par le geôlier qui le réduit à l'état d'une chose, d'un simple numéro, puis il est pris en charge par le major de sa cellule, c'est-à-dire le prisonnier responsable de la cellule, chargé d'aider le geôlier dans le processus de dépersonnalisation du prisonnier. Le major de cellule est en général un prisonnier qui, après une longue période de détention, est complètement soumis au geôlier et se montre disposé à collaborer avec lui dans cette entreprise de dépersonnalisation.

Poursuivant toujours son objectif de dépersonnalisation du prisonnier, le geôlier le conditionne psychologiquement et l'oblige souvent à réagir à des sons et à des gestes. Quel que soit son besoin ou quelle que soit la raison, le prisonnier n'a pas le droit d'adresser la parole au geôlier. C'est une infraction grave qui est sévèrement punie. Seul le major de cellule, s'il le juge nécessaire, peut servir d'intermédiaire entre le geôlier et le prisonnier.

#### LES CELLULES

La cellule, qui mesure en général 3 mètres sur 3, n'est aérée que par une fenêtre de 1m sur 70cm dans laquelle on place des blocs de ciment qui ne laissent entrer en définitive que très peu de lumière et d'air. Elle est destinée à recevoir de 22 à 33 prisonniers. Chaque prisonnier

dispose ainsi d'un espace large de seulement 30cm.

Le soir, on se couche par relais. Un premier groupe de 8h30 à 11h et un autre de 11h à 1h30 du matin. Les nouveaux venus se couchent sur le parquet de ciment généralement pendant les trois premiers mois de leur détention. Ensuite, ils reçoivent une natte de paille tressée d'un millimètre d'épaisseur et de moins de 1m50 de long. Par saison chaude — à peu près neuf mois par année — le prisonnier crève de chaleur, nage la nuit dans un bain de sueur; pendant les trois mois de saison froide, il grelotte jour et nuit.

#### CONDITIONS HYGIENIQUES

Entassés comme des sardines dans cette cellule qui n'est jamais balayée ni désinfectée, nous sommes de plus dévorés par la vermine (poux de corps, de tête, punaises) et par les moustiques qui nous viennent des mares qui entourent la prison et nous apportent les germes de la malaria et d'autres maladies. La cellule est toujours empestée de l'odeur puante du récipient de cinq gallons qui nous sert de latrines. Ce seau n'est jamais désinfecté, il est recouvert de matières fécales déshydratées et l'un de nous doit le sortir de la cellule pour aller le vider dans un trou aménagé à cet effet au fond de la prison. Des prisonniers qui, après un certain temps de détention, sont diminués physiquement, laissent parfois malheureusement échapper le seau dans le couloir; ils sont alors obligés de tout ramasser avec leurs mains et cela entraîne des punitions très sévères. Le prisonnier ne reçoit pas de papier hygiénique ni de savon. Quand le reste de linge dont il dispose est trop sale, doit le laver avec de l'urine parce qu'il ne trouve pas d'eau.

On ne se baigne pas à Fort-Dimanche. On nous réveille cependant à deux heures du matin pour nous conduire à un robinet qui laisse couler un filet d'eau. L'alternative pour le prisonnier est de boire un peu d'eau ou de se laver la bouche, car une cellule de 22 à 33 personnes ne dispose que de cinq minutes pour cette opération. Tout contrevenant à ce règlement est roué de coups.

#### ALIMENTATION

Le prisonnier reçoit comme ration quotidienne un petit pain de 20 grammes, un peu de mais moulu arrosé d'une bouillie de macaroni, sans épices, sans graisse et parfois presque cru. Cette nourriture sans substance et aussi très limitée en volume explique pourquoi les prisonniers souffrent de faim et d'avitaminose. On ne nous donne jamais de viande, de légumes, de lait, de fruits, tous les aliments nécessaires au corps humain. C'est le parquet qui nous sert d'assiette, car le geôlier nous la remet d'une main et nous la réclame de l'autre. Nous sommes servis dans les mêmes assiettes sans qu'elles soient préalablement lavées, au mépris des dangers de contamination.

L'eau est rationnée. Chaque prisonnier n'a droit qu'à deux gobelets par jour et la prison ne dispose que de 18 gobelets pour un effectif minimum de 195 prisonniers. Nous recevons l'eau dans un grand seau qui peut être renversé par mégarde: alors on perd tout simplement la ration du jour.

#### SOINS MEDICAUX

Le Dr Trévan, responsable des soins médicaux, ne visite la prison que deux ou trois fois l'an. Il ne vient même pas constater un décès. La responsabilité des soins médicaux est plutôt assurée par un aide-infirmier et celui-ci ne fait qu'une visite mensuelle. Alors les tuberculeux et ceux qui souffrent d'avitaminose ou de toute autre maladie peuvent recevoir un comprimé d'aspirine avant de mourir. Les malades ne sont pas soignés à Fort-Dimanche. "Les médicaments sont bien trop chers pour des gens aussi méprisables que vous" dit Enos St-Pierre, le geôlier-bourreau, directement nommé par Duvalier, "Nous n'empêchons pas les gens de mourir. Si vous êtes fatigué, flanquez votre tête dans le seau de matières fécales, suicidezvous, au-dehors on sait que vous êtes déjà mort". Voilà le type de relations que l'adjudant-geôlier Enos St-Pierre et le capitaine Jean-Joseph, de la Garde présidentielle, chef de la prison, entretiennent avec les prisonniers. Ces deux officiers de l'armée d'Haiti prennent plaisir et déploient un zele sadique à faire mourir les prisonniers à petit feu et à les humilier avant leur mort. Enos St-Pierre, par exemple, est resté insensible et ricanait même devant un mourant qui le suppliait de lui donner un peu d'eau avant de mourir. Ce prisonnier devait succomber une demi-heure après cette torture.

#### LES MALADIES - LE TAUX DE MORTALITE

Les maladies sont nombreuses à Fort-Dimanche. Les plus courantes sont la tuberculose pulmonaire, l'avitaminose, la gale, la dysenterie, les troubles mentaux, la diarrhée. La tuberculose, la diarrhée, les oedèmes provoqués par l'incrustation de vers sous la peau sont les maladies spécifiques de Fort-Dimanche. Pour combattre les maux d'estomac, la diarrhée, la malaria, le prisonnier se lave la tête avec de l'urine ou en boit un peu. Est-ce que l'urine a une valeur thérapeutique? Je laisse la réponse aux gens de la science médicale, mais le malade s'en sert, cela le soulage ou le console, je n'en sais rien.

Le taux de malades atteints par contamination est tres élevé en raison de la très grande promiscuité qui règne dans les cellules. Tout ceci explique que la moyenne de vie à Fort-Dimanche dépasse rarement une année. 60% des personnes décédées meurent de tuberculose, 40% d'avitaminose et de diarrhée. Le taux de mortalité est très élevé à Fort-Dimanche. Ces conditions de détention totalement inhumaines se sont considérablement aggravées en 1976, l'année même où le gouvernement Duvalier parlait de libéralisation et d'amélioration des conditions de détention.

En 1976, en effet, on a enregistré 96 morts à Fort-Dimanche, particulièrement au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre. C'est le chiffre record pour les crimes commis en une année à Fort-Dimanche. L'année précédente, en 1975, le nombre de morts s'était élevé à 55 pour un effectif moyen de 170 prisonniers. On peut donc dire qu'au cours de ces dernières années, la mort était constamment présente à Fort-Dimanche. A la prison, le détenu sait toujours que la mort vient de frapper ou qu'elle rôde dans les cellules, car, à chaque décès, les prisonniers entonnent en choeur le "Ce n'est qu'un au revoir", puis "Plus près de toi mon Dieu". Le cadavre reste parfois plusieurs heures dans la cellule jusqu'à ce que l'officier geôlier daigne bien autoriser son transport. Parfois, des détenus sont obligés de prendre leur maigre repas avec, au milieu d'eux, le cadavre d'un compagnon de détention qui vient d'expirer. Le mort est enroulé dans la mince natte de paille qui lui a servi de couvert de broussailles où des prisonniers de droit commun l'enterrent sous une mince couche de terre. Il est parfois arrivé que des chiens dévorent ce cadavre.

#### EXECUTIONS SOMMAIRES

Des exécutions sommaires sont pratiquées à Fort-Dimanche. A titre d'exemple, on peut citer les exécutions de 1974 et de 1976. Le 7 août 1974, 13 prisonniers ont été exécutés à Fort-Dimanche. Parmi eux:

Charles PIERRE
Reynold TIMOLEON
Alix THOMAS
René FRANEX
Des PREDESTANT
Daule COMPERE
Rikitt FLORESTAL
John SOUFFRANT
Ronald PERARD
Samson JEAN-BAPTISTE (surnommé Don Fred)
Oveny PAUL

En mars 1976, 7 personnes ont été exécutées. Parmi elles:

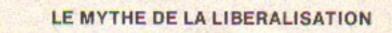
Clarel TERVILL
Marie Thérèse FEVAL
Pierre JEAN (surnommé d'Haïti)
Jean-Louis ROY
Ronald DUCHEMIN
Jean Rifla VASSEAU

Le mode d'exécution est barbare. Au cours de ces dernières années on ne gaspille plus de balles pour exécuter les prisonniers. On les fait avancer un à un dans la nuit en direction de la mer et on les abat d'un coup de massue sur la nuque, comme des chiens. Le bruit mat des coups de massue nous parvient jusqu'aux cellules.

#### RESISTANCE DES PRISONNIERS

Devant un tel tableau d'horreur, on peut se demander comment certains prisonniers ont pu échapper à la mort à Fort-Dimanche. Nous pouvons dire que c'est en lui-même avant tout que le prisonnier de Fort-Dimanche trouve la force de résister et ne pas mourir. Sa principale ressource, c'est sa volonté, sa détermination à résister à tout prix à ne pas se laisser briser par la machine de dépersonnalisation qui tend à le broyer et à faire de lui une victime soumise et vouée à une mort rapide. Cette machine est si forte et tellement omniprésente dans l'organisation de la prison et à tous les moments de la vie du prisonnier. qu'elle empêche que se développe entre les détenus un véritable mouvement de solidarité. D'ailleurs, des que se manifeste un esprit de corps dans une cellule, ou que se développe une certaine entente entre l'ensemble des prisonniers et le major de cellule, les autorités de la prison s'empressent de démanteler la cellule et de disperser les détenus dans les diverses cellules.

Chacun doit lutter alors par ses propres forces, faire appel à ses dernières ressources personnelles. De multiples moyens peuvent alors servir à garder cette volonté intacte et inflexible. Tout d'abord, le prisonnier décidé à lutter se répète en quelque sorte qu'il doit relever un défi. Il sait que le geôlier est là pour le faire mourir. Il décide, lui, de résister et de relever le défi. D'autre part, le prisonnier sent qu'il a un devoir à remplir: celui de survivre pour pouvoir témoigner, pour révéler au monde l'existence de cet univers incroyable que seul le sadisme et l'imagi nation perverse de Duvalier et de ses complices ont pu créer. Pour atteindre cet objectif, il a recours à ce qu'il appelle des doses de sérum, c'est-à-dire de rares nouvelles venues de l'autre monde qui entretiennent son espoir d'en sortir, mais auxquelles il croit à demi. C'est ainsi que le prisonnier sort vivant du monde infemal de Fort-Dimanche, parce qu'il a su en quelque sorte créer un monde à lui où se côtoient ses souvenirs, ses rêves, ses espoirs, mais d'où il a pu exclure l'horreur du quotidien destiné à le briser et à le tuer.



Allocution prononcée le 15 novembre 1977, à Washington, lors d'une rencontre organisée par le Bureau des Réfugiés haîtiens de la National Council of Churches of Christ, sur la question des réfugiés haîtiens aux Etats-Unis:

Depuis 1972, environ 2,000 Haïtiens ont demandé l'asile aux États-Unis. Cette demande a toujours été refusée sous prétexte qu'il n'existe aucune insécurité en Haïti. Sous le même prétexte, 2,200 réfugiés haïtiens aux États-Unis se trouvent aujourd'hui menacés de déportation. Nous qui venons d'échapper aux horreurs du Fort-Dimanche, surnommé "l'enfer" par les autorités haïtiennes elles-mêmes, nous tenons à apporter notre témoignage pour montrer qu'il n'existe pas de libéralisation véritable en Haïti. S'ils sont déportés, les réfugiés haïtiens, aujourd'hui comme hier, iront mourir dans les prisons de Duvalier.

Le gouvernement Duvalier prétend que, depuis 1971, il pratique une politique de détente et de réconciliation nationale. Les autorités américaines ont fait leur cette thèse dans le rapport "sur le respect des droits de l'homme"

soumis au Congrès, le 31 décembre 1976.

L'axe de la thèse américaine exposée dans ce rapport est que l'on peut tolérer dans certains pays, tel Haïti, des seuils acceptables d'arbitraire (sic) puisque le pays n'a jamais connu la démocratie (cf. Rapport du Département d'Etat). Cette thèse, on la retrouve en substance dans la déclaration de M. Terence Todman, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires interaméricaines, à son arrivée à Port-au-Prince, le 13 octobre 1977.

En quoi se résume cette libéralisation pour les autorités américaines? C'est d'abord l'existence de la liberté d'expression, la disparition des Tontons-Macoutes et surtout, si vous voulez, la libération, le 21 septembre 1977, de tous les prisonniers politiques en Haïti. Selon les défenseurs et alliés des Duvalier aux Etats-Unis, on se trouverait aujourd'hui devant l'aboutissement d'une évolution amorcée depuis 1971. Et le résultat actuel s'expliquerait par la nouvelle politique inaugurée par M. Carter pour la défense des droits de l'homme et de la personne dans le monde.

Qu'en est-il vraiment de cette thèse?

Tout d'abord, n'y a-t-il pas contradiction entre la pré-

tendue libéralisation et l'existence de ce pouvoir héréditaire? Le père s'était octroyé le droit de désigner son fils pour lui succéder comme président à vie et les Haïtiens n'ont pas le droit de contester l'existence de ce pouvoir héréditaire.

Certes, il existe actuellement une certaine liberté d'expression dans la presse haitienne, inconnue pendant toute la longue période de pouvoir des Duvalier. Certains journaux peuvent faire état de certaines erreurs administratives ou relater certaines nouvelles étrangères dont la publication, autrefois, aurait été impossible. C'est ainsi que les journaux hai tiens ont publié le communiqué du dernier congrès de la SIP\*, tenu à Saint-Domingue en octobre dernier, où Haiti est classée parmi les pays où la liberté de presse n'existe pas. Parfois, des abus des agents du gouvernement sont dénoncés, comme ces miliciens responsables du meurtre d'un ouvrier et de son fils (Nouvelliste, 15-16 oct. 77). Cependant, il faut bien saisir dans la situation actuelle le sens et la portée de cette prétendue liberté d'expression. Elle ne vise pas le pouvoir, ni sa gestion dans ses aspects fondamentaux, elle ne porte que sur des actes limités. D'autre part, le pouvoir livre à la critique de la presse certains de ses agents dont il a décidé de se débarrasser et qui, par leur seul nom, nuisent à l'image qu'il cherche à se donner. Il faut au moins changer de nom.

Cette question de changement de nom nous conduit au coeur même du problème de la répression en Haïti. Certains soutiennent, parfois de bonne foi, comme M. Hooks, que les Tontons-Macoutes ont disparu. Certes, la répression sous l'image sinistre du Tonton-Macoute classique à verres fumés, popularisée par G. Greene et qui déplaisait au "bon touriste" et à l'homme "d'affaires délicat" a changé. D'ailleurs, cette image n'était pas conforme à l'éthique américaine de l'organisation des forces répressives: institution-hiérarchie-discipline. Mais il s'agit d'un simple changement de visage et qui a eu lieu particulièrement dans les villes: les macoutes ont fait

place aux militaires. Ce sont des secteurs de l'armée régulière qui assurent le pouvoir de répression, la section S.D. (Service Détective) des Casernes Dessalines, les Léopards et la Garde présidentielle. Ces trois corps se considèrent comme des corps privilégies par rapport au reste de l'armée. Les responsables de ces corps ont pour nom: Jean Valmé, Ansel Orcel, Albert Pierre, Raymond Cabrol, Acédius St-Louis, Prosper Avril. Ainsi le pouvoir des Duvalier atteint un des objectifs essentiels qu'il s'était fixés dès le début: transformer l'armée en un corps corrompu, subordonné totalement à ses désirs et dévoué à la personne du président. Ce changement de visage rend ainsi la répression conforme aux exigences d'acceptabilité définies par le Département d'Etat dans son rapport sur le respect des droits de l'homme dans des pays comme Haiti. Ainsi s'explique la reprise de l'aide militaire des Américains au gouvernement Duvalier. Car Washington reprochait au gouvernement haitien de confier des armes à un corps parallèle com e les Tontons-Macoutes.

Cette assistance militaire que le rapport du Département d'Etat présente comme un moyen pour "influencer le gouvernement haïtien en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme" a, au contraire, permis au pouvoir des Duvalier de moderniser les forces de répression, de les rendre plus efficaces, plus raffinées, donc moins spectaculaires, mais non pas moins brutales.

De plus, dans les campagnes où vit plus de 80% de la population, la répression n'a perdu en rien de son caractère spectaculaire des périodes les plus sombres de la dictature des Duvalier. Les Tontons-Macoutes continuent souvent à y exercer une répression sauvage et ne ménagent personne, comme le reconnaît en substance le rapport du Département d'Etat lorsqu'il traite de l'art. 10 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Haîti reste donc, sous des changements de façade, un état policier, un système répressif, où règne l'arbitraire total. C'est ainsi que la population est contrôlée dans ses moindres déplacements. Pour aller de Port-au-Prince à Léogane, par exemple, une distance de moins de 50km, on est soumis au contrôle de deux postes d'inspection, où chacun doit déclarer ses nom et prénom, occupation, motif et durée du voyage. Arrivé à une localité, le citoyen doit faire une déclaration d'inscription aux autorités policières sous peine des sanctions les plus graves. Un Haïtien éprouve autant de difficultés à se déplacer dans son propre pays qu'à se rendre dans un pays étranger. Haïti est une véritable î le-prison.

A l'appui de la thèse voulant que la politique du gouvernement haitien ait radicalement changé depuis ces dernières années, qu'elle se soit libéralisée, le texte du Département d'Etat déclare dans des termes équivalant à une véritable caution, qu'il "n'existe aucun témoignage de torture ou d'exécution sommaire depuis la fin des années 60 et que les conditions de détention se sont considérablement améliorées dans les prisons au cours des années 75 et 76". Or, les témoignages de tous les prisonniers sortis récemment avec moi des prisons attestent que, depuis 1971, les conditions de détention se sont considérablement aggravées et que les tortures et les exécutions sommaires se sont multipliées. Il suffit à ce sujet de consulter les témoignages que nous avons publiés après notre remise en liberté le 21 septembre 1977. Nous soulignons ici les cas suivants: en 1974, des prisonniers, dont René Franex, Reynold Timoléon, Antonio Jean-Baptiste, Oveny Paul, ont été plusieurs jours de suite maintenus debout, face au mur, sans nourriture et sans pouvoir dormir, jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, épuisés. René Franex avait perdu sa lucidité après 8 jours. Ensuite c'était la torture du "piquet", inspirée des méthodes du temps des l'esclavage; de plus, on peut relever les cas d'exécutions en masse suivants: 14 avril 69: 15 prisonniers exécutés dont Thomas Charles, Jacques Jeannot, Joël Liautaud, Michel Corvington; juillet 69: une vingtaine de personnes exécutées; 7 août 1974, treiune vingtaine de personnes exécutées; 7 août 1974, treize prisonniers exécutés au Fort-Dimanche dont René Franex, Reynold Timoléon, Oveny Paul, Ronald Pérard;

mars 1976, 7 personnes exécutées dont Marie-Thérèse Féval, Ronald Duchemin, Clarel Tervil; enfin, au cours de l'année 1976, au moment où le gouvernement prétendait que les conditions de détention s'étaient considérablement améliorées, il mettait en fait à exécution un plan cynique visant à exterminer tous les vrais prisonniers politiques: c'est pourquoi au cours de cette seule année 1976 tous les prisonniers politiques sont systématiquement transférés à Fort-Dimanche et on relève le chiffre record de 96 prisonniers politiques morts de tuberculose, de diarrhée, d'inanition.

Le gouvernement de Jean-Claude Duvalier et ses complices présentent la libération en septembre dernier des 105 prisonniers comme une preuve déterminante de l'instauration d'une véritable politique de libéralisation en Haïti.

Il faut tout d'abord souligner que cette libération est une victoire remportée après une longue lutte menée inlassablement par les organisations de l'opposition démocratique haitienne, puissamment aidées par les organisations internationales dont Amnistie internationale, la presse étrangère indépendante, des organisations syndicales et autres... La dictature de Jean-Claude Duvalier a dû céder à une pression à laquelle s'est associé le gouvernement américain, lui-même conditionné par certaines exigences. D'autre part, Jean-Claude Duvalier et son ministre de la Justice soutiennent que tous les prisonniers politiques ont été libérés et qu'il n'en reste aucun dans les prisons. A ce propos, au mois de mai 1974, nous étions environ 400 prisonniers politiques détenus dans les principales prisons de Port-au-Prince: Casernes Dessalines, Fort-Dimanche, Pénitencier National. De ces 400 prisonniers, on n'en trouve que 20 parmi les 105 personnes libérées le 21 septembre dernier. Quant aux personnes libérées en décembre 1976, elles avaient été arrêtées en grande partie au cours des années 1975-1976. Qu'est-il advenu des centaines de citovens dont les parents réclament l'élargissement à cor et à cri? Pour toute explication, le ministre de l'Intérieur, Aurélien Jeanty, porte-parole du gouverne-

ment Duvalier, offre un certificat de décès "qui sera délivré après enquête...". Ceci souligne bien le caractère cynique du régime des Duvalier et illustre bien la mascarade de la dite politique de détente et de libéralisation. En effet, le gouvernement prétend résoudre par un geste purement bureaucratique - un acte de décès délivré à la famille – le sort de dizaines de milliers de personnes qui ont été détenues arbitrairement dans ses prisons et qui ont péri soit sous la torture, soit de maladie ou d'inanition, soit par suite d'exécutions sommaires. Parmi les dizaines de milliers de prisonniers disparus figure un très grand nombre de compatriotes, hommes, femmes et enfants qui tentaient de fuir la misère et l'enfer de Duvalier. Ils avaient été soit arrêtés par les forces de répression, soit déportés par les services d'immigration et de police étrangers.

De plus, le rapport du Département d'Etat souligne que, depuis 1971, plus de 500 prisonniers ont été libérés à la suite de six mesures d'amnistie successives. Ce chiffre est spectaculaire: malheureusement, il n'a pas de signification, car on n'indique pas la proportion de prisonniers politiques qui ont été libérés. Quant aux prisonniers libérés, on ne soulignera pas assez la menace que le gouvernement continue de faire peser sur eux. Tout d'abord. onze des 105 libérés en septembre dernier ont été bannis et stigmatisés arbitrairement comme terroristes, ce qui rend difficile pour eux, dans le contexte international actuel, l'obtention d'un permis de séjour dans un grand nombre de pays. Quant à ceux qui sont restés en Haïti, il est indéniable qu'ils courent le risque d'être repris par les forces de répression. C'est une pratique courante sous le gouvernement des Duvalier: tambour battant, on libère des prisonniers, et ils sont repris clandestinement quelques jours après. En effet, en 1972, sur 35 prisonniers politiques libérés, 30 d'entre eux ont été arrêtés de nouveau et ils sont tous morts à Fort-Dimanche, Parmi eux on peut retenir les noms de Télismon Saladin, Ovèse Duquesne, Romulus Vilbrun, Jean-Claude Alexandre, Auguste Thénor, Hubert Legros, Thélismon Tony, Servius

Exantus. Enfin, nous pouvons affirmer que le 21 septembre dernier, après notre libération, il restait encore de nombreux prisonniers politiques en prison. Certains, comme Rochambeau Nestor, avaient été arrêtés en 1969; d'autres, arrêtés au cours des années 1975 et 1976, tels Claude Daniel, Bélizaire, Ernst Benoit, Luc Déselmours, Anous Pierre, Céres Daccueil, etc.

Nous qui venons tout droit de Fort-la-Mort et qui avons vécu toutes les horreurs de l'enfer des Duvalier, il est de notre devoir de vous apporter ce témoignage qui, malgré tout, reste bien en dessous de la réalité. Il y a de ces réalités dont les mots n'arriveront jamais à exprimer le contenu réel. Nous sommes heureux d'être vivants aujourd'hui, mais la responsabilité qui nous incombe est lourde; elle consiste à d'abord veiller à ce que nos frères et soeurs récemment libérés et restés dans notre pays ne soient pas victimes d'un nouvel internement dans les centres de la mort lente des Duvalier; et ensuite avec l'appui des peuples épris de justice, à lutter jusqu'au bout pour la remise en liberté de ceux qui subissent encore les rigueurs du régime inhumain des pénitenciers. Nous serions impardonnables si nous restions indifférents devant le sort fait à Rochambeau Nestor, compatriote de 39 ans, avocat, professeur, enfermé à la cellule numéro 7 de Fort-Dimanche, qui résiste depuis huit ans au processus de la mort lente; de Luc Déselmours à la cellule numéro 2, dont trois frères sont déjà tombés victimes de la répression duvaliériste... Ernst Benoît et tant d'autres qui ont le droit d'espérer de nous des efforts inlassables.

Enfin, peuple américain, le sort fait à ces dizaines de milliers de disparus dans les prisons de Duvalier préfigure celui qui attend nos compatriotes aujourd'hui menacés de déportation. C'est un cas de conscience. Au nom de la justice, de la solidarité, des droits de l'homme, nous vous demandons de lutter avec nous pour empêcher que les Duvalier ne fassent d'autres victimes chez un peuple déjà broyé par vingt années de dictature féroce et sanguinaire. Vous n'accepterez pas que nos compatriotes soient déportés, nous en sommes confiants.

5. FORT-LA-MORT: UN CHARNIER

### CONNAISSEZ-VOUS KNOS?



C'est un jeune ouvrier qui vivait à Frères, près de Delmas. Après plusieurs séances de tortures, Knos est transféré à Fort-Dimanche, couvert de plaies. Les prisonniers plus anciens lui ont fait des pansements avec de la chaux enlevée du mur de la cellule. Les plaies commencent à se cicatriser, mais Knos est atteint de tuberculose.

Knos supportait avec le courage d'un vrai patriote les tortures morales et les coups de bâton du geôlier, Enos St-Pierre, sans jamais faillir dans sa foi révolutionnaire. Cela durait depuis trois mois:

Un jour, il s'est fait aider par des camarades pour marcher jusqu'à la porte de la cellule. C'était l'heure où le geôlier distribuait le mais moulu. Alors ne pouvant plus se tenir sur ses jambes, Knos tombe à genoux. Il supplie le geôlier de lui donner un comprimé de sulfoguanil. Le geôlier le repousse du revers de la main. Knos tombe pour ne plus se relever.

Knos est mort en 1975, dans la cellule no 2.

Tombé pour la liberté.

# CONNAISSEZ-VOUS GERARD AUGUSTIN?



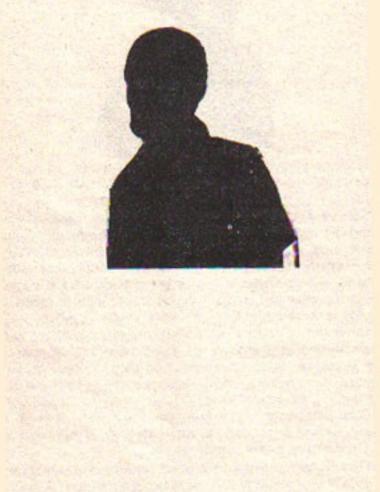
Gérard Augustin, journaliste, sociologue, vivait à Pétion-Ville avec sa femme et ses enfants. Après un séjour de 8 mois aux Casernes Dessalines, il fut transféré à Fort-Dimanche. Diminué physiquement, complètement décharné, ses os craquaient sous le poids du seau d'excréments de cinq gallons qu'il devait transporter le long du couloir de la prison.

Un matin, Gérard s'est réveillé baigné de sueur, une transpiration qui n'arrêtait pas. Il a dit alors en balbutiant: "si je pouvais avoir un morceau de pain..." Peu après il perdait connaissance. L'aide-infirmier, qui passait par là, déclara: "C'est un simulateur."

Lorsque Gérard reprit ses sens, le geôlier était déjà passé. Gérard avait perdu sa ration de pain. Il m'a regardé et j'ai vu des larmes rouler de ses yeux.

Gérard Augustin devait mourir une demi-heure après. C'était le 19 septembre 1976, dans la cellule no 1.

# CONNAISSEZ-VOUS LAFONTANT, DIT "QUATRE-MOTEURS"?



C'est un jeune étudiant qui vivait à Delmas, près de Port-au-Prince. Lutteur inlassable, ennemi irréductible de la dictature des Duvalier. "Quatre-Moteurs" consacra toute sa jeunesse à la lutte révolutionnaire qui amènerait la fin de la misère des masses populaires haitiennes, jusqu'à son arrestation en juillet 1970 par les hommes de Breton Claude, alors chef des Casernes Dessalines. Quelques jours plus tard, Andrémont Benjamin, domicilité également à Delmas, est arrêté. Il tenait un petit restaurant populaire. Cause de son arrestation: "Quatre-Moteurs" était un de ses clients. Au cours d'une séance de torture, Andrémont recoit un coup de bâton à la taille. Il pisse du sang, on lui fait lécher le parquet jusqu'à la dernière trace de sang. "Quatre-Moteurs" bondit. Mais retenu par ses chaînes, il ne peut atteindre le bourreau. "Lâche, dit-il, vous torturez un innocent. Laissez-le partir, venez déverser votre colère sur moi qui sais qui vous êtes. Le peuple triomphant sera sans pitié pour des assassins comme vous."

Sous la pluie des coups de bâton, il avait toujours le dernier mot. "Cet homme-là sait ce qu'il veut", se disaient les soldats entre eux, "il doit avoir un moteur dans son ventre. C'est un Quatre-Moteurs". Le nom lui est resté jusqu'à sa mort à Fort-Dimanche. Il a été terrassé par la tuberculose.

Les ex-détenus de Fort-Dimanche se souviendront toujours de Quatre-Moteurs.

Tombé en 1975 pour la liberté de son pays et de ses frères.

# UN MEDECIN AU SERVICE DE LA REPRESSION

Le médecin a pour devoir de soulager le malade sans tenir compte de son rang, de sa couleur et de ses croyances (Hippocrate). C'est un serment que le médecin de Fort-Dimanche foule aux pieds.

Le Dr Trévan, médecin militaire, est responsable des soins médicaux à la prison de Fort-Dimanche. Sans se soucier de l'éthique du corps professionnel auquel il appartient et sans un élan humanitaire, il laisse mourir des milliers de personnes sans les assister. Comment un médecin peut-il arriver à un tel mépris de la vie humaine? Il a sans doute reçu des ordres?... L'ordre de laisser mourir des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants? Pourquoi n'a-t-il pas dénoncé le génocide de Fort-Dimanche aux organismes mondiaux de la santé?

Non! Le Dr Trévan est membre à part entière du groupe des tortionnaires de la clique des Duvalier; comme tel il a consciemment participé à ce génocide. Le Dr Trévan, "croque-mort" de Fort-Dimanche, devra, lui aussi, rendre compte aux dizaines de milliers d'orphelins. Ils se

souviendront.

#### LISTE DES PRISONNIERS MORTS

Les prisonniers malades atteints de tobereulose, de diarrhée ou de toute autre maladie, en plus de l'absence de soins médicaux, continuent de subir toutes les rigueurs de la machine de répression. Diminués physiquement et abattus moralement par la maladie, ils perdent souvent leur lucidité avant de mourir. C'est pourquoi certains ex-détenus parlent souvent de prisonniers "morts de maladie mentale."

AUGUSTERE, cellule 1, Plaine du Cul-de-Sac, poète, journaliste, arrété en janvier 1971, libéré en décembre 1972, arrêté de nouveau en janvier 1973, mort en 1975 de diarrhée.

Joseph ALEXANDRE, cellule 3, dit Djo Malaca, Port-au-Prince, mort le 1er novembre 1975, déficience physique, maladie mentale.

Gérard AUGUSTIN, cellule 1, St-Marc, 53 ans, sociologue emprisonné 3 fois, mort le 19 septembre à 4h. p.m. de tuberculose.

Marcus ANDRE, cellule 2, fils de Français et d'Américain, travaillait dans une ligne aérienne, Port-au-Prince, mort le 25 février 1975 de diarrhée et de tuberculose.

Jean-Claude ALEXANDRE, cellule 7, Jérémie, professeur, mort en 1975 de diarrhée.

Ezéchiel ABELARD, cellule 6, mort en septembre 1976 de tuberculose.

Massena ANIBOT, cellule 8, mort en août 1976 de tuberculose et de malnutrition, paysan de l'Arcabaie.

Robert ACHADE, cellule 7, Arcahaie, mort en 1975.

Joseph BRIOLLI, cellule 4, Port-au-Prince, ancien macoute, mort en 1976 de diarrhée et de tuberculose.

Jean-Robert BELLEVUE, rellule 1, Plaine du Cul-de-Sac, professeur d'bistoire, mort en août 1975 de tuberculose.

Georges BISRETE, cellule 2, Fond-des-Blancs, spéculateur, mort en février 1976 de rhumatisme et de tuberculose.

André BIEN-AIME, cellule 3. Cayes, travaillait à la Chambre des Députés, mort en juillet 1976 de malnutrition.

René BAPTISTE, cellule 7, Jacmel, vivait en Rép. Dominicaine, participa en Afrique à la réalisation du film Les Comédiens, mort le 19 juillet 1974 de tuberculose.

Fred BAPTISTE, cellule 1, Jacmel, mort le 16 juin 1974 de tuberculose et de maladie mentale.

Justin BERTRAND, cellule 5, Port-au-Prince, ancien chef macoute, mort le 25 août 1975 de tuberculose et de diarrhée.

Ronel BERTRAND, cellule 2, Port-au-Prince, fils de Justin Bertrand, mort en février 1976 de rhumatisme et de tuberculose.

Paul BLANC, cellule 4, mari du député Mme Paul Blanc, mort en juillet 1976 de diarrhée.

Kesner BLAIN, cellule 3, Port-au-Prince, ex-colonel, mort le 1er février 1976. Fritz BAUDET, cellule 3, Port-au-Prince, garde-côte, mort en juillet 1975 de tuberculose.

Noly BURON, cellule 3, marin, mort en 1976 de tuberculose.

Jean-Claude BOUCICAUT, cellule 4, Port-au-Prince, ancien macoute, mort en janvier 1977 de tuberculose.

Hora BATISTAIN, cellule 3, ferblantier, mort en février 1973 de typhoide.

Julien BANO, cellule 1, Arcahaie, mort en 1975 de diarrhée.

Henri BAFARD, cellule 4, région Thiotte, mort en janvier 1973.

Sifra CESAR, cellule 8, mort en 1972 de tuberculose.

Daul COMPERE\*, exécuté le 7 août 1974

Muscadet CAJUSTE, cellule 8, ancien caporal au Département de la Police, mort en 1976 de tuberculose.

Léon CHERY, cellule 2, Cayes, déjà dans la soixantaine, mort le 10 décembre 1976 de déficience physique.

Gilbert CADOSTIN, cellule 2, chauffeur, mort le 2 octobre 1976 de tuberculose.

Camille CEBASTIEN, cellule 1, Port-au-Prince, pharmacien, propriétaire de la Pharmacie du Lion, mort en 1976 de congestion pulmonaire.

Jean-Roland CELESTIN, cellule 1, Port-au-Prince, topographe, mort en 1975 de typhoïde et de tuberculose.

Paul DONNEUR, cellule 7, Port-au-Prince, artisan, mort en 1976 de diarrhée.

Ambroise DESRAVINES, cellule 1, Cap-Haitien, coiffeur, 62 ans, mort en septembre 1976 de tuberculose.

Serge DERUISSEAU, cellule 3, Arcahaie, étudiant, mort en 1976 de tuberculose.

Murat DARELUS, cellule 1, Pétion-Ville, charpentier, mort en février 1975.

Kernizan DUPONT, Pénitencier National, Méyotte, Pétion-Ville, ouvrier, mort en 1975 de maladie hépatique.

Ronald DUCHEMIN\* exécuté en mars 1976.

Guelo DACCUEIL., cellule 3, Arcabaie, paysan, 48 ans, mort en 1976 de tuberculose.

Horace DACCUEIL, cellule 7, Arcahaie, paysan, frère de Guelo, mort en 1976 de diarrhée.

Fritz DUGASON, cellule 5, Jérémie, mécanicien mort le 2 juin 1975 de tuberculose.

Philippe DULORIER, cellule 5, Cazale, mort le 18 décembre 1975 de tuberculose.

Clothaire DORNEVAL, cellule 5, Arcahaie, mort le 24 janvier 1976 d'hypertension.

Raphael DELVA, cellule 1, Gonaives, mort en juin 1976 de tuberculose.

<sup>\*</sup> Personnes exécutées en 1974 ou en 1976

Jean-Claude DUVAL, cellule 9, travaillait à Alpha, mort le 5 décembre 1975 de tuberculose et de déficience physique.

Ovese DUQUESNE, mort en août 1978.

Thomas DOMINIQUE, cellule 6, Plaine du Cul-de-Sac, chaoffeur, mort en décembre 1975 de tuberculose.

Cadeau Jean DERISIE, cellule 1, Nan Bannan n, chef de section, mort en juillet 1976 de tuberculose.

Arche DENIS, cellule 2, Port-au-Prince, fils de Lorimer Denis (coauteur avec François Duvalier de plusieurs ouvrages) ancien espion qui faisait ses rapports directement à Duvalier, arrêté par Luc Désir après la mort de F. Duvalier, mort en 1976 de typholde.

Véneque DUCLAIRON, Pénitencier National, mort en 1973,

Serge DONATIEN, cellule 1, Artibonite, arrêté en février 1975, 25 ans, mort en mars 1976 de diarrhée.

DATO, cellule 1, chef de section de Thiotte, mort en 1976.

Jacques DELILLE, mort en 1974.

Servius EXANTUS, cellule 7. Cul-de-Sac, avocat, professeur, libéré en 1972, arrêté une nouvelle fois en janvier 1973, mort en juillet 1976 de tuberculose.

Ponax EXANTUS, cellule 8. Arcahaie, étudiant mort en 1975 de tuberculose.

Rameau ESTIME, cellule 1, député, duvaliériste de la première heure, mort le 13 mai 1976 de diarrhée et de malnutrition.

Wilterm ESTIME, cellule 5, mort en 1976.

Gesulmé EUGENE, cellule 2, Plaine du Col-de-Sac, instituteur, libéré en 1972, arrêté à nouveau en 1973, mort en 1976 de tuberculose.

EXANTE, cellule 2, Arcahaie, mort en 1976.

Francis FILS-AIME, cellule 1, Fort-Liberté, ancien Léopard, mort en 1976 de tuberculose.

Pierre FEQUIERE, cellule 3, Port-au-Prince (Delmas), ouvrier, morten 1976 de tuberculose.

René FRANEX\*, exécuté le 7 août 1974.

Marie-Thérèse FEVAL\*, exécutée en mars 1978.

Rikitt FLORESTAL\*, exécuté le 7 août 1974.

Marcel GUERRIER, cellule 5, Plaine du Cul-de-Sac, mort le 6 octobre 1975 de tuberculose

Marie-Thérèse GASNER, cellule 10, morte en 1976 de tuberculose.

Pierre GUERRIER, mort en 1976.

Jean HORNER. Duvalierville, garde-côte mort en 1975.

Fritz ICARD, cellule 2, Miragoane, mort le 13 novembre 1975 de matadie mentale.

Gérard JOSEPH, cellule 7, dit Ibert Jn. Baptiste, Gonaives, arrêté le 3 juillet 1973, Place Ste-Anne, mort en 1975 de tuberculose.

Dagobert JEAN, cellule 2, Hinche, ex-léopard, mort en avril 1976 de pleuro-péritonite.

<sup>\*</sup> Personnes exécutées en 1974 ou en 1976

Théocel JEAN, mort en avril 1976 au Pénitencier National. Ricot JUNIOR, mort en août 1975 au Pénitencier National.

Pierre JEAN\*, dit d'Haïti, exécuté en mars 1976.

Maurice JEAN-BAPTISTE, cellule 1, Jacmel, mort le 4 décembre 1976 de diarrhée.

Samson JEAN-BAPTISTE\*, exécuté le 7 août 1974.

Antonio JEAN-BAPTISTE, cellule 3, Jérémie, typographe, travaillait à l'Imprimerie de l'Etat, mort en 1976 de tuberculose.

Lucio JULES, cettule 3. Jérémie, mort le 10 octobre 1976 de typhoï de. Alius JOLIMO, cellule 3. Plaine du Cul-de-Sac, paysan, mort en 1975 de pleurésie.

Vergnaut JOSEPH, cellule 6, avocat, déjà âgé de 60 ans, mort en 1976 de déficience physique.

Morency JEAN, cellule 3, marchand, paysan, mort en 1977 de tuberculose.

Franck JASSIN, cellule 7, Port-au-Prince (section Sou Dalle), instituteur mort en 1976 de tuberculose.

Lession JOSEPH, cellule 6, Arcahaie, bougan, mort en 1975 de tuberculose.

Saint-Vilus JEAN-PIERRE, cellule 5, Plaine du Cul-de-Sac, paysan, mort le 10 mars de diarrhée infectieuse et de tuberculose pulmonaire.

Antoine JEAN-NOEL, cellule 3, Ouanaminthe, mort en février 1974 de malaria et de déficience physique.

Resius JEAN-BAPTISTE, cellule 1, Pétion-Ville, mort en février 1975, constipé pendant 22 jours.

Emmanuel JEAN-POIS, cellule 1, Croix des Bouquets, boutiquier, mort en 1975 de tuberculose.

Henri JEAN, cellule 4. Port-au-Prince, mort en 1976 de tuberculose.

Oswald JULES, Verrettes, substitut du Commissaire du Gouvernement, mort en 1976.

Chery LOUISSAINT, cellule 8, Arcahaie, étudiant, mort en 1976 de tuberculose.

Marcel LAFORET, cellule 8, Jérémie, agronome, domicilié à St-Marc, producteur du clairin Niko, mort en juillet 1975 de tuberculose et de maladie mentale.

Pierre LAURENT, cellule 8, Port-au-Prince, tailleur, arrêté lors de l'affaire Gaillard, mort en 1975 de tuberculose.

Hubert LEGROS, cellule 6, Port-au-Prince, mort le 19 décembre 1975 à 5h, a.m. de diarrhée et de tuberculose.

Loner LIVERT, cellule 5, Port-à-Piment, étudiant, mort le 19 juillet 1976 de tuberculose.

Rodrigue LAFORTUNE, cellule 5, Plaine du Cul-de-Sac, paysan, mort le 18 novembre 1975 de tuberculose.

Yves MUZAC, cellule 1, Jacmel, étudiant, mort en juin 1976 de tuberculose.

<sup>\*</sup> Personnes exécutées en 1974 ou en 1976

Gérard MICHEL, mort en 1975.

MERCERON, cellule 7, dit Guantanamo, Port-au-Prince, nurin, mort en 1976 de tuberculose.

MENELAS, cellule 8, connu sous le nom de Ayiti, Plaine du Cul-de-Sac, élevé en Rép. Dominicaine, ancien geôlier à la Grande Prison. attaché à Kesner Blain, mort en 1976 de tuberculose.

Cheres Louis MAX, cellule 2, Plaine du Cul-de-Sac, paysan, mort en octobre 1975 de tuberculose.

Louis NOEL, cellule 6, Quanaminthe, mort en 1976, maladie du foie.

Jean NAPOLEON, Croix des Bouquets, mort en décembre 1972.

Jean-Marc NERESTAN, cellule 3, Port-à-Piment, tailleur, mort en 1976 de tuberculose.

Semonvii OSIAS, cellule 2, Cap-Haltien, avocat, mort en juin 1975.

Carobrone OBANO, cellule 8, Arcahaie, mort en juillet 1976 de diarrhée.

Charles OCTA, Arcahaie, mort en 1975 de diarrhée.

Solma PIERRE-PAUL, cellule 3, St-Marc, professeur avocat, mort le 17 septembre 1976 de tuberculose.

PIPIRITE, cellule 3. Barradère, mort en 1976 de diarrhée, épileptique. Charles PIERRE\*, exécuté le 7 août 1974.

Darty PHILIPPE, cellule 3, Limbé, mort en novembre 1973 de tuberculose.

Oveny PAUL\*, exécuté le 7 août 1974.

Luc PIERRE-PAUL, cellule 2, Port-au-Prince, comptable, travaillait à une compagnie d'assurance anglaise, mort en juillet 1976, atteint de maladie mentale.

Jacques PAUL, cellule 8, Port-au-Prince, fils de Paulette Sicot, mort en 1976 de tuberculose.

Lubin PIERRE-LOUIS, cellule 5. Arcahaie, mort le 1er novembre 1975, atteint de déficience physique.

Edouard PIERRE, arrêté en 1974, mort en 1975.

Eddy PRICE, mort en mars 1976.

Des PREDESTANT\*, exécuté en août 1974.

Jean-Claude PHANOR, cellule 2, ex-léopard, mort le 3 mai 1976.

Ronald PERARD\*, executé en août 1974.

Bertrand RAYMOND, cellule 1, dit Ti Baron, Plaine du Cul-de-Suc, professeur, mort en 1975 de tuberculose.

Jean-Louis ROY\*, exécuté en mars 1976.

Jean ROBERT, cellule 6, alias Derecul, Arcahaie, garde-côte, mort en 1976 de tuberculose.

Timothé ROSSINI, cellule 6, maçon, Arcahaie, (Carrefour Pois), mort en 1975 de diarrhée.

RAOUL, cellule 4, ancien détective, milicien, mort en 1976 de tuberculose.

<sup>\*</sup> Personnes exécutées en 1974 ou en 1976

ROMEL, cellule 7, mort en 1975 de tuberculose.

Annouce REBECCA, cellule 3, Cavaillon, ancien milicien, mort le 10 octobre 1972 de tuberculose.

REYNOLD, compagnon de Dagobert Jean (ex-léopard), mort en octobre

Jilmiste SYLVESTRE, cellule 1, cordonnier, Port-au-Prince, mort le 1er novembre 1976 de tuberculose.

Thélismon SALADIN, cellule 1, La Tremblay, paysan, mort le 31 décembre 1976.

Raymond SAINT-LOUIS, mort le 11 septembre 1976 de tuberculose.

John SOUFFRANT\*, exécuté le 7 août 1974.

Georges ST-MERZIER, cellule 4, Jérémie, ferrailleur, mort en 1976 de tuberculose.

Jean-Claude ST-LOUIS, cellule 7, Port-au-Prince, mort le 13 novembre 1975 de tuberculose.

Luc ST-VIL, cellule 5, Fort-Liberté, ex-léopard, mort en septembre 1976 de fuberculose.

Gasner SIMEON, cellule 7, marin, se dirigeant vers Nassau échoue à Guantanamo, livré au gouvernement haitien par un bateau américain, mort en 1976 de tuberculose.

SANTIAGUE, cellule 7, Arcahaie, ancien sergent, mort en octobre 1976 de diarrhée.

Jacques ST-AMAND,

Reynold TIMOLEON\*, exécuté le 7 août 1974.

Alix THOMAS\*, exécuté le 7 noût 1974.

Clarel TERVIL\*, exécuté en mars 1976.

TINTIN, cellule 9, Limbé, mort en 1971 de tuberculose.

Thélismon TONY, La Tremblay (Croix-des-Bouquets), arrêté en 1969, libéré en 1972 repris en février 1973, mort en 1978 de diarrhée.

Auguste THENOR, cellule 1, mort en décembre 1974.

Edner THEAGENE, mort en 1975.

Jean Rifla VASSEAU\*, exécuté en mars 1976.

Joseph VILFORT, cellule 3, Kenscoff, ferblantier, mort en 1976 de tuberculose.

Théophile VICTOME, celtule 5, Cazale, mort le 2 janvier 1975 de tuberculose.

Pierre Michel VITAL, cellule 6, Jérémie, libéré puis repris, mort en février 1976 de diarrhée.

Romulus VILBRUN, cellule 3, Plaine du Cul-de-Sac, ébéniste, mort le 16 février 1977 de tuberculose.

Volmar VOLCY, cellule 6, mort en juillet 1976.

Durena WASHINGTON, cellule 5, garde-côte, mort le 19 octobre 1974, atteint de rhumatisme.

Elle Wellington, fils de Jamaica, bien connu à Port-au-Prince, mort en octobre 1976 de tuberculose et de déficience physique.

<sup>\*</sup> Personnes exécutées en 1974 ou en 1976

# 6. LIBERER TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUE

Le 21 septembre dernier le ministre de l'Intérieur, M. Aurélien Jeanty, a déclaré à la presse parlée et écrite

"qu'il n'y a plus de prisonniers politiques en Haiti."

Les onze prisonniers expulsés, dont je fais partie, ont été isolés aux Casernes Dessalines bien avant la date d'expulsion, certains depuis le mois de février, d'autres depuis le mois de mars 1977. Ainsi, nous ne pouvons rien dire de précis concernant bon nombre de prisonniers que nous connaissons et dont les noms ne figurent pas sur la liste des libérés. Cependant, nous sommes en mesure d'affirmer que les compatriotes dont les noms suivent sont encore à la prison de Fort-Dimanche, parce qu'ils étaient avec nous dans cette prison jusqu'au moment de notre transfert aux Casernes Dessalines. Il s'agit de:

Rochambeau NESTOR

Cellule no 7

39 ans, professeur au lycée de l'Arcahaie, licencié en droit, arrêté en 1969, transféré du Pénitencier National à Fort-Dimanche en 1976.

Ernst BENOIT

25 ans, arrêté en juillet 1976

Luc DESELMOURS

Cellule no 2

35 ans, arrêté en juillet 1976, transféré des Casernes Dessalines à Fort-Dimanche le 4 octobre 1976.

Anous PIERRE

Cellule no

35 ans, paysan de l'Arcahaie, arrêté en septembre 1976.

Céres DACCUEIL

Cellule no 4

arrêté en septembre 1976, paysan de l'Arcahaie.

Jacques EXTERMINE

Cellule no 4

BELIZAIRE

Cellule no 6

Claude DANIEL

Cellule no 6

Ces prisonniers sont maintenus en prison dans les conditions inhumaines décrites dans le rapport ci-annexé et au mépris des droits de l'homme et de la constitution haïtienne.

#### 7. MESSAGE A NOS COMPATRIOTES

Compatriotes,

Notre libération le 27 septembre 1977 est une victoire des forces démocratiques haïtiennes, un succès dans la lutte permanente que nous livrons depuis 20 ans à la dictature rétrograde et sanguinaire des Duvalier. Cependant nous avons laissé des compatriotes dans les geôles du gouvernement et d'autres ont été arrêtés au cours de ces deux derniers mois.

Nous avons entrepris des démarches auprès de différentes organisations mondiales. La Commission des Droits de l'Homme de l'O.E.A. nous avait invité à exposer la situation de ces prisonniers. Par la suite, suivant les recommandations qui nous avaient été faites par cet organisme, nous lui avons adressé des plaintes concernant le cas de chacun de ces prisonniers. Des démarches similaires ont été effectuées auprès de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U. Mais, ces initiatives, nous en sommes pleinement conscients, ne pourront produire que des effets limités. La libération des prisonniers politiques et le respect des droits démocratiques du peuple haîtien sont irréalisables sous la dictature de Jean-Claude Duvalier. Notre lutte doit donc avoir pour premier objectif le renversement de ce gouvernement de satrapes, de gangsters et d'assassins.

Malgré les temps durs que vit notre pays, nous avons confiance en l'avenir. Vingt années de dictature barbare n'ont pas eu raison de la résistance du peuple haïtien. Depuis 1957, de toutes les couches de la population, des patriotes dignes et courageux se sont dressés, seuls ou organisés, pour dire non à la dictature et chercher, par tous les moyens, à instaurer la liberté et la démocratie sur la terre d'Haïti.

Depuis ces vingt ans, notre lutte inlassable connaît échec sur échec. Des analyses imparfaites et même fausses de la réalité de notre pays, en vue d'élaborer notre stratégie de lutte, sont évidemment des causes de nos déboires. Mais un des aspects fondamentaux est que nous n'avons jamais pu réunir toutes nos forces face à un ennemi décidé à garder le pouvoir par tous les moyens, même en livrant le pays aux puissances étrangères intéressées au maintien du statu quo en Haïti.

La politique duvaliériste ne vise qu'à garder le pouvoir au profit d'un clan de satrapes et d'antinationaux. Ce banditisme se manifeste dans la politique globale du gouvernement depuis le coup de force du 22 septembre 1957. C'est ce qui explique le désastre national.

L'économie agricole est en ruine. L'agriculture ne répond plus aux besoins de la population. La misère des masses populaires, même de certains secteurs des couches moyennes, est indescriptible. La famine fait des ravages dans la population. Les domaines cultivables deviennent désertiques. La malnutrition, les épidémies et autres maladies rongent la population. Hai ti a le taux d'analphabétisme le plus élevé en Amérique latine. C'est par milliers que les Hai tiens fuient le pays en utilisant tous les moyens, même les plus périlleux. Devant une telle situation, des spécialistes d'organismes internationaux expriment beaucoup d'inquiétude sur l'avenir de notre pays. En réponse à cette situation le gouvernement multiplie les casernes et les prisons. On estime à plus de 30.000 morts les victimes de la répression duvaliériste.

Compatriotes, "20 ans de duvaliérisme c'est assez"
20 ans de division aussi c'est assez. La révolution haïtienne c'est notre affaire à nous tous. Ce n'est pas au département d'Etat pas plus qu'aux progressistes du monde de
renverser la dictature duvaliériste en Haïti.

Des étrangers, scandalisés par la catastrophe nationale et qui s'indignent des horreurs de la répression en Haïti, s'interrogent sur la combativité des patriotes haïtiens. Les exilés haïtiens, prétendent-ils, s'installent dans le confort de l'exil qui leur offre la possibilité de trouver des solutions individuelles à leur drame; ils se paient



"La Révolution économique" des Duvalier

alors le luxe de s'empêtrer dans d'interminables discussions, et j'en passe. Autant de réflexions que contredit l'esprit de combativité dont la preuve est faite par les longues luttes héroiques qui jalonnent l'histoire de notre peuple.

Ces réflexions ne sont pas sans cause: le gouvernement essaie toujours de nier les manifestations de mécontentement de la population. Une propagande bien orchestrée par la clique des Duvalier et de ses alliés laisse croire que tout va bien en Haïti, que personne n'est insatisfait. D'autre part, le malaise dans l'opposition haïtienne à l'étranger, qui se traduit par l'existence de nombreux groupuscules de patriotes et le surgissement d'autres, entretient la confusion chez les étrangers, voire même chez les Haïtiens. Tout cela parce que des compatriotes, qui sont pourtant de bonne volonté, se lancent dans des aventures sans

fin. Le chemin n'est pas bien tracé.

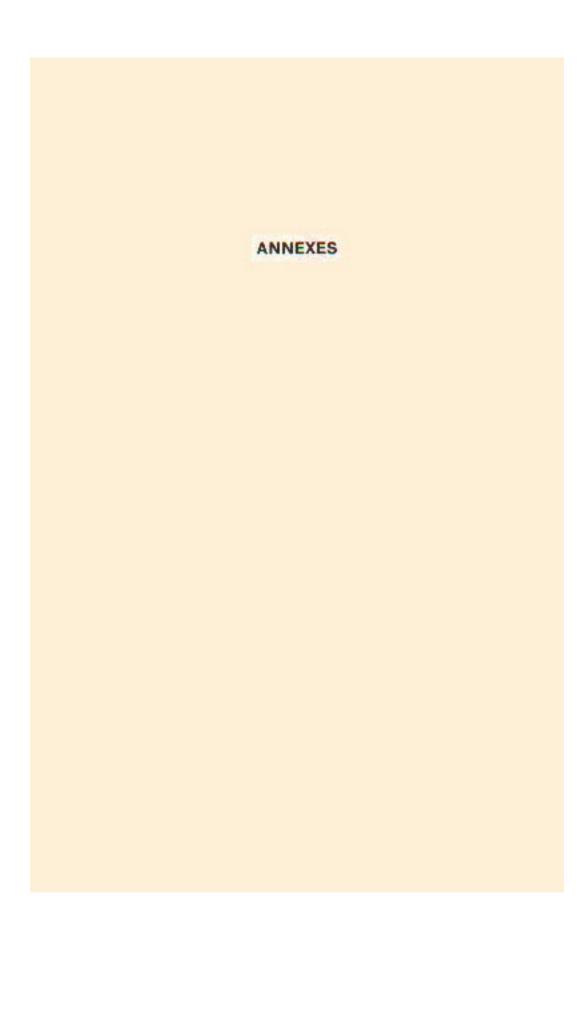
Il est nécessaire pour nous d'avoir une ligne claire si nous voulons atteindre notre objectif. Cette tâche est celle de tous les honnêtes patriotes. Ce sera le fruit de nos efforts conjugués. Nous avons certes des divergences de vues. Ces divergences sont un fait normal. Nous ne voulons pas pour autant excuser ceux qui placent la lutte révolutionnaire du peuple haîtien au seul niveau d'une querelle idéologique stérile et entretiennent la confusion. Ce comportement décourage des compatriotes moins avisés. Nous devons voir ce que nous pouvons faire ensemble. C'est une attitude plus juste, plus conforme à notre volonté de lutte et à l'urgence de la situation. Notre objectif actuel doit être LE RENVERSEMENT DE LA DICTATURE DU-VALIERISTE SUR LA BASE DES DROITS FONDA-MENTAUX DU PEUPLE HAITIEN, DE SES REVENDI-CATIONS DEMOCRATIQUES ET DE SA SOUVERAI-NETE NATIONALE.

C'est la ligne juste qui répond aux exigences de la situation haîtienne à l'étape actuelle, c'est sur cette base que les patriotes sincères doivent s'unir pour vaincre le régime de Duvalier. Le vingt et un septembre 1977, c'est sans équivoque que des milliers de compatriotes massés devant les casernes Dessalines et le 25 septembre 1977 à l'aéroport de Portau-Prince ont, par les cris: "Soyez ferme; nous sommes avec vous," manifesté leur solidarité à la lutte contre la dictature duvaliériste. A cette masse nous devons ajouter les dizaines de milliers d'orphelins des 30,000 morts de la répression duvaliériste, qui doivent connaître un sort meilleur que celui de leurs parents, tombés les armes à la main ou simples victimes de l'arbitraire dans notre pays.

Nous les rescapés de Fort-Dimanche, nous avons pour devoir d'honorer la parole donnée à ceux qui ont expiré dans nos bras et de concrétiser l'espoir de ces milliers de compatriotes. Leur message est clair et nous l'avons bien retenu: "Plus jamais cela! Faites que plus jamais ces crimes ne se reproduisent, luttez pour que nos enfants ne vivent pas pareille barbarie. Alors notre mort n'aura pas été inutile." Cette mission nous sommes déterminés à l'accomplir quoi qu'il en coûte. Cependant, c'est aussi celle de tous les vrais patriotes haîtiens. Voilà pourquoi nous les invitons tous à s'unir pour répondre aux exigences de la situation. Dans ce combat contre la dictature, pour la liberté, contre les fossoyeurs de la nation, pour l'épanouis-sement de la patrie commune. Chacun peut, chacun doit apporter sa contribution.

# DES DUVALIER

Max Bourjolly (pour le groupe parti de la Jamaique)
Patrick Lemoyne Alix Fils-Aimé
Marc-Antoine Marsan André Séraphin
Claude-B. Craan Marc Romulus



Loctrial, le 25 reventre 1977

He. Jones Boules. Divinished Introsperientes des Brests de L'Oras (CEA) 5 500 Silly and righted Sec. 20006

Detailest.

Je comess par la présente à vouve attention les faits estrants à h, Sochabens Mester, eltique baltier agé de 19 ans, profession av brois de l'arcabaio, licencie en bruat, a été arrêté à l'Organaie en 1956 par la pultra de government de François Divaller.

Actuables de Malesanguer matteral de Fort-ma-Primos (Baiti) au cours de la circa armir, decimancia Poston y sul resté aftenu parquien esta de 1976. Giant & cotto fest, alors our la suverna set hattien partait d'assi tir, qu'ilà ancore une fote été presentéré de Sentamenter national à la naveuse primer de Fact Blaceche. It and cofored data in unlimbe as, 7 de crote prises.

Come vous le saves acresses, après le dieret charactet su date de 21 captualing 1977 on Savery to 155 princenture, he government builties pay 1 tocame de pin l'intrire de l'intérier, il, farellien Jeany , téclara qu'il n'y a plus on primaries politique on Malti, alors que mon compatricas, Sperimone Contor, not affirm depring deft both (d) and or violation flagrance de la Densityrater. half-tome god ottgole +

> that no gest consendations as detention will als compare that less quemonte hais houses downs on juge appeal & atables our la lighte de-Pherestyples is at on fugulata confirmi in differenter participation motivate (met, 17),

es er visitation des articles 1, 4, 5, 6 de la Décimition américaise des decits et Grootes de L'Strate.

En conséquence, je desarte à la Coratorion Internatification des Brotte de l'Brane d'exiger du genvermennt habiten, en tant que nigneratre de tenter les convertions intere originary, le respect des croits de ses compatible, Aprimatement

Specializate Menter dais Atra reals of Mibered ou, at you accusation qualcompar not porter conten bal, il dois être traduit implitatement decars one juges raturely. So seek justice.

Represent our your possesses watte & see discretion,

is decerry simplyment office, coffemales.

NAME OF TAXABLE

991 Culturement, Apt.4 Epstarful, P.S. Christia H27 312

Dette demyche out soutenue par l'un

CHOIC SERVICE COLLEGE

Mostewal, is 25 movember 1977

Dr. A. 106 BOWING

Commission Intersperiosina des Broiss de l'Howne (CEA)

1723 1 St. F.V.

Magnington 0.0, 20006

Fontimer,

Je coursets par la presente à votre attension les foite suivants :

R. Les Decelmours, citéges haitles, êge de 31, a été arrité à fort-auPrince et Juliet 1976. Il a été transfère des Caustans Destatives à la prison
de Fort Blanche le L octobre 1976. Il est enfermé dans la cellule no. 2 de cette
prison.

Come vous le cares surerent, agrès de decret S'anniatio en date du gl septimbre 1977 en favour de 165 pratogalers, le gouvernerent baitles par l'one pare de son l'inlatre de l'Interieur, le Aurelles Jenny, declars qu'il n'y a plus de primentier politique en Maiti, abon qui non respainione, lur depoinages, est destrei depuis plus q'un un en violation flageunte de la Constitution builtisse qui stipuis :

"sul on past size maintena en détaction a'il n'a compere dans les quarante buit neures desart en juge appair à statuse me la legalite de l'arrestation et et en juge n'a conflave la le bestelle par décision pointener (art. 17)

et en violation des articles 1, 1, 5, 5 de la D'election Americaire dus évoits et Devoire de l'évoire.

En consequence, je desarte à la Communication Internseriente des Devits de l'Homes d'exiger de gouvernement haister, en tars que algementre de Soutes des serventions internativalises, le respect des semits de mos comparticle, lus besoluture.

toe beneficars dots être rente en liberté ou, si use sommation qualcroque est partie contre lui, il doit être tradici incediapement devant les juges maurals. Ce sera justice.

asperant que vous donneres muite à ses désarches,

je denerge ateskrunest votes

who were a

791 Butreems, At. 4 Heatreal F.A., DESCA, HEV 312

Unite Simurche est acutecor per les ex-priesenters politiques

er, James Series Charleston Interasoricates des Broats de l'House (CCA) 1925 l Du. 5.V. Facha des B.C. 2000s

Localeter.

de doubles par la préndate à voure struction les faits survante :

D. Acces Fictre, citepes testion, payson de l'Ariabate (ceculos fictale Robert), a cui arrête en espicarre 1975. Agé se 35 ann, 12 est dessau à la prison de Pers Cimandon, dans la cellace no. 2.

Down vom le caves servent, après le degres d'avitate en fote du 21 esptembre 1977 en favour de 165 prisonners, le genvergement chitien par l'expare de son Ministre de l'Intériour, V. aurelies Jennty, declara qu'il n'y a plus de prisonner politique en Mita, alors que son compatriote, Annus Herre, est oftenu capita plus d'un un Tablatter d'agrante de la Demailtation Fallicour qui skipuse:

> "Mil no peut lure existens en détermint s'al m'e compara mais les quantité fant heures dévent en juge appalé à mattur sur la topalité de l'arrestation et al ce juge n'e continé de détention par décision motivée "(art.fr)

et un vination des articles 1, 4, 5, 5 de la Décisertion Américaine des récits et produm de l'Estat.

de consequence, je decame à la Commission internancionine aux deuts de l'Impas d'emigne du gouvernament hattien, en tant que algustaire de toutes les conventions internancialmen, le respect des droits de mes impatriete, Amous Florre.

Anous starre doit etre reals en Alberte es, el une secumentes quelcompue est portée contre Jus, 14 port etre texant lamédialement devant une jupen materels. De sem justice.

Dependent que vous donceres suite à mis ôtempoles,

, w demoure glackresset where,

HAND HOWARDS

791 Cuttement, Apt. 4 Montreal F.G. DANACA, NEW JAC

Ceste Ofmarche nat scuterur pur les ex-priormiers politiques :

CIAURE HIGHIAFT CHAR

WHAT ASSURED TARRAST

neutrial, he 24 seventes 1977

Et. Jurae udes 6 mission interarectation des britts de l'Bours 7.5.1. 1703 7.5. 7.8. Faccingto: U.S. 21006

nonstwee,

To compass pur he presente à votre attention les faits outvasts :

F. Ernst Bierit, eleggie hatties Ege de 25 ann, étudiant, à été arrêté à Port-au-Prince en juliet 1976. Il a d'aront été transferé au Pritoncies Uniteral de Port-au-Prince, au cours du même soit. Pais il a été transferé du Printender faitent à la prison de Port Biannehe, le 26 auts 1976. Il eus coforme face il colleis no. 5 de coste prince.

Come worse is taxes succeed, again in decrets d'apmintée en date du 21 acquestre 1977 en faveur de les princenders, le provennment maisien pay l'orcire de son Ministre de l'Interiore, M. Amelian Juany, dielem qu'il s'y a plus de princender politique en Muiti, alors que sen son acquiriote, drest Jesseit, est d'étent depuis plus d'ut en en violation l'agresse de la Compliantee holtieune qui safrais :

"Nul co part byer raintens or détendes a'al n's corparanions les quarante heit houses desart un jupe appalé à c'Abner our la légalité de l'accountation et al ce jupe n's confirmé la détention pur écolmies rotivées' (ann. 17) et en violation dus articles 1, 4, 5, 6 de la philaration sourceates des parties

ot Deceirs de l'Escae.

En conséquence, je desende à la constante interpersonaire des Brotss de l'Escae d'exters su generationers battien, en tars que eigentaire de tustes les persentions interprésientes, le respect des dreits de son competitors, l'enst

brooks, armed Secola Sout Stre remin or liberts on, at use accountion quelconçae and portio energy last, il doit stre armedia invadiatement desert man jugos materia. So seem Justice.

Experient que vous dimences muite I una nemerchoo.

to tomice stachment viere

HARD SEVERES

990 Outraint, Spt. L Austrial, J.Q. Casada REV 302 Coste diagrobe act scategor per les ex-prisonatere politiques ;

Claude l' Constit

THE PROPERTY AND ADDRESS

Montedal, is 20 november 1977

re, dures 10 des, Commingues Arte advantantes des Grafes de l'House (O.A) 1563 de De, Serv Pentrington D. I. 2.600

morel nur.

ce soucete par la primerte à voter extension des faits auteurse :

N. Orres imeroral, electron habitet, payant or l'Arranale terreton Almate Bobert, a una arrete en ampassera lega. Il nel decembra de primos de Port Bilancos, unos la collusto Nos 4.

Dark vons le acces surment, après le deres d'acciste et date du 21 suprevire 1977 et l'eveur de les principles, le gouvres est laislet de l'orgare de tot Ministre de l'Interteur, E. Avreilles Jeanty, contaix pu'il n'y a plus de principle pointique en Baits, alors que sen empetatore, Direc Lecuvis , est detern depuis pour f'un en es viriation plagmente de la Goustitution haitieure qui atiple :

"Sur so peut etre maintena en detendion d'il ait exempara desa les quarrets buit heuves devant un juya appair à statour mir la legicité de l'arressiation et sa es jugo d'e consirse al-espectach per use outen mostives' pert, 177

as an equation due actuales  $L_{\alpha}^{-1}\Phi_{\alpha}$  ,  $S_{\alpha}$  is as an efficiently described on the base of the  $\alpha$  .

de consequence, ju commande à la Constante Interestriation de Bondas de 175 de d'exigen de gouverneuret maxion, de tant que adjustante de acuten les convention intéressoriesames, le respect que caules de mos exclusacion, Genes Decention.

Cores Becomes deta ètre reste en interet po, or one accounting postconque est porte contre sui, il cont elec transat leversaments devort bes juges agturels. Ce amon juntice.

asperent que vois dinnerve suive à une désembles,

je danazro sinchromunt vôtre,

MARI KINGLIS

791 Ditrovent, Apt. 4 Montefal P.Q. GERADE, E2V 302

Cante demarche est acotecus par les ex-primentare policiques :

CLAUSE BETTALL COAL

CARD ASTOCK CAMBLE

INTER AMERICAN COMMISSION ON HUMAN BIGGIS
COMISSION INTERAMERICANA DE DIRECTOS ROMANOS
COMISSION INTERAMERICANA DE DIRECTOS ROMANOS
COMMISSION INTERAMERICAINE DES ROCITS DE L'HONNE



# ORSAMIZATION OF MIERICAN STATES

MASHEWSTON, B. C. 20006 U.S.A.

Paternary 25, 1776

Befr 0550 1990

Sent Fro. Bungt

With reference is the show-portlement rate receiving the citatine of Mars Scrubes is balls, I would like be interaged that the dominant of Built, by sake of Lamany 29, 1974, respected to the Commission's respect for information in the facilities where:

"the fois de plus, je tiens à wors mattre en garde contre les déconciations pui n'ont aucus fondement et concernent des portennes incommes de Baiti."

this case will be proorped to the Commission at its next regular massion. You will be informed of any dentation thang at that there.

Speciarety syan.

Zuccative Decreasery

Nrs. Senate Cass 4-856 Empelin Legislatetr. 15 Vect Cersony INTER AMERICAN COMMISSION ON HUMAN RIGHTS COMISION INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS COMISSÃO INTERAMERICANA DE DIRECTOS HUMANOS COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HONME



# ORGANIZATION OF AMERICAN STATES

WASTINGTON. D. C 20006 U.S.A.

Keshington, Is 15 December 1977

Posteur,

Fore avera bier requives lettres en dete du De novembre 1979, sinsi que les documents y podate, estitués respectivement Vocalities d'abrestation', "expert sur les agrétions de détention des trisonlers politiques en maiti', su "ideas des prisonlers morts".

So es qui receirse les bénominations relatives aux RM. Documente l'ester, les limiters, Broat Benoit, Annus Pierre, et Deres Desceell, le Berrétariet de le Comminsion est en train à barrir une expère individuelle des obteum de ret les jeun le mastre mous vous liferantes des un avenir proctain. À la feit, je vouleum atturre votre illection de le lette que M. Documentes Autorité est nommé dans la limit annéende à la beto-lution die 1 Zaphre 1944, approuvée par la CIDI ou cours de au situé lession un mai 1977 (replé ilaphre).

Saint à la documentation restante, le Borrétaria, est en troin de le considérar afan qu'il poisse retre fra démargnes correspondentes. Cette information, compant le liste par l'éléctriere morte en prison, come l'éléctriere morte en prison, come l'éléctriere de dilité su cas ch la Commission forait une visite en Hait.

bana caprirer sucus juperent sur le ised de l'affaire, je vocérete vous féliciter pour le forme dans laquable vous avez présentés votes plainté, qui est très bien feite ou point de van termitque.

M. Mare Sormics 79. Dutrement, Apt. + Montréel, P.G. Canada 329 582 Show your idendrate (A courant do temp les développements persiments dans set affaire. Si vous over des questions à mass intra quant à la forme la plus exprepriés pour commitments à fautaux rentelements, le vous prac de seux écrits a cet écand, su biet neux appeler pour accordant que entrange commune vicames vientres à Madainghes.

En attendent la réception de n'Importe quals Aust supoidemetaires, voulliez agrées, Romainur, est rolamations distanguées.

Blaudo Vargus Carredo Scorétaire exécutif

rates joints.